

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 7<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982  
(115<sup>e</sup> SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

3<sup>e</sup> Séance du Lundi 21 Juin 1982.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

1. — **Orientation de la recherche et du développement technologique.** — Suite de la discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence (p. 3667).

Discussion générale (suite) :

MM. Foyer, Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie,

Charzat,  
Sueur,

Mme Jacquaint,

MM. Douyère,  
Kléber Haye,  
Tavernier,  
Bernard Madrelle,  
Bèche,  
Le Baill,

Mme Sicard,

MM. Roger Rouquette,  
Louis Lareng,  
Derosier.

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion des articles.

MM. le ministre d'Etat, Robert Galley, Foyer.

Réunion de la commission spéciale (p. 3684).

M. Derosier, président de la commission spéciale.

Renvol de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — **Ordre du jour** (p. 3684).

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ,  
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

### ORIENTATION DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Suite de la discussion d'un projet de loi  
adopté par le Sénat après déclaration d'urgence.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi d'orientation de la recherche et du développement technologique, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence (n<sup>o</sup> 893, 953).

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Foyer.

M. Jean Foyer. A chaque ministre d'Etat son joujou législatif, telle paraît être la règle du Gouvernement.

La semaine passée, le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, a fait adopter, en la forme législative, non sans solennité, un texte qui était, quant au fond, une circulaire sur les consultations préalables à l'élaboration du Plan.

Cette semaine, le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie, nous présente un projet dont je dirai, ne parlant pas latin pour une fois (*sourires*), mais empruntant ma terminologie à la langue des physiciens, qu'il est pour l'essentiel un assemblage de neutrons législatifs, je veux dire de textes dont la charge juridique est nulle.

**M. Philippe Bassinet**, rapporteur de la commission spéciale. Mais ils peuvent avoir une masse !

**M. Jean Foyer**. « Les lois sont des commandements », a écrit Portalis dans le discours préliminaire du code civil. On ne le dirait pas à la lecture de ce projet de loi qui relève plutôt du discours, souvent du truisme et de la tautologie.

Vous avez voulu, monsieur le ministre d'Etat, faire une opération politique que je ne vous reprocherai pas, car elle est la loi du genre. Vous avez compris que le monde des chercheurs se sentait sinon négligé, du moins insuffisamment considéré, mal compris, peut-être mal aimé, et vous avez cherché à vous le rallier, et sans doute avez-vous été mis à la tête de votre ministère avec cette mission.

Je ne vous contesterai pas, dans l'accomplissement de cette mission, une grande réussite, à la fois psychologique et financière. Réussite psychologique d'abord, puisque vous avez réussi à convaincre l'opinion que le Gouvernement s'intéressait à la recherche, alors que, selon vous, ses prédécesseurs s'en seraient désintéressés, et il y a peut-être là quelque exagération, quelque sévérité. Réussite financière, ensuite, dans la mesure où vous avez obtenu d'excellents arbitrages.

Sans doute, dans votre gestion, existe-t-il des décisions que j'approuverai moins, portant sur des nominations notamment, mais dans l'ensemble vous proposez ce soir des objectifs incomplets — M. Robert Galley l'a souligné cet après-midi — mais qui, dans l'ensemble, sont de nature à obtenir un large consentement.

Le plus grand reproche qu'on puisse vous adresser est celui d'avoir oublié ou paru oublier le rôle de l'Université, qui est capital, car ce sont ses membres qui, je le crois, fournissent l'essentiel des effectifs de la recherche à son plus haut niveau.

Si vous vous étiez contenté de présenter une déclaration du Gouvernement sur la politique de la recherche, vous auriez certainement recueilli plus d'approbations que de critiques et, en tout cas, je n'aurais pas eu sujet à monter à la tribune.

Mais pourquoi avez-vous eu l'idée de transformer cette déclaration en un projet de loi, dont vous m'excuserez d'affirmer que, par certaines de ses dispositions, il sent l'improvisation, malgré tout le spectacle de consultations préalables dont vous l'avez entouré ?

Que trouvons-nous, en effet, du point de vue juridique, dans votre texte ? Tout d'abord, des proclamations solennelles qui sont en réalité, pour beaucoup, des lapalissades, une prétendue programmation qui, juridiquement, n'en est pas véritablement une, l'esquisse de nouvelles structures juridiques qui me semblent avoir été proposées avant que d'avoir été étudiées sérieusement, et des règles statutaires si embryonnaires qu'elles me paraissent inefficaces à l'effet d'atteindre l'objectif que vous visez et sur lequel, d'ailleurs, nous serions tout à fait d'accord.

Tout d'abord, des définitions et des proclamations solennelles. Un texte latin bien connu, qui figure dans les *Pandectes* de Justinien et que Waldeck-Rousseau, dans une circonstance fameuse, a cité en latin à cette tribune, affirme qu'en droit « toute définition est périlleuse ». Vous avez sans doute beaucoup d'audace, car vous les avez multipliées. Mais vous n'avez pas pris beaucoup de risques, car ces définitions ne sont guère dangereuses ; elles sont plutôt touchantes de sentimentalité et d'évidence.

Vous semblez pénétré de la pensée de Montesquieu pour qui « le style des lois doit être simple parce qu'elles sont faites pour des hommes de médiocre entendement ». Vous êtes descendu si au fond des choses en matière d'évidences qu'il semble que vous ne prétiez que peu d'entendement à ceux qui, plus tard, pourraient lire votre texte.

Vous commencez par une affirmation des plus solennelles selon laquelle la recherche est une priorité nationale. C'est un discours que nous avons déjà entendu à plusieurs reprises depuis une quinzaine d'années. Nous avons entendu dire que des actions, d'ailleurs tout à fait nécessaires, comme celle que vous conduisez, étaient des priorités nationales. On l'a affirmé de la formation professionnelle, du sport, de bien d'autres actions, au point que je me demande si maintenant ne s'imposerait pas la nécessité d'établir une hiérarchie entre ces priorités nationales multipliées.

Dans votre texte, on lit des déclarations qui ne risquent guère de susciter des contradictions. Ecrire la politique de la recherche et du développement technologique vise à l'accroissement des connaissances est une énonciation qui ne me choque pas, mais dont je me demande, tant elle est évidente, s'il est bien utile de la faire figurer dans la loi.

Quand vous écrivez que « l'éducation scolaire, l'enseignement supérieur et la formation continue à tous les niveaux

doivent favoriser l'esprit de recherche et d'innovation », je me demande à quoi ils pourraient bien servir s'ils ne tendaient pas à ce but.

Lorsque vous écrivez, à l'article 18, que « la formation à la recherche et par la recherche n'intéresse pas seulement les travailleurs scientifiques, mais la société tout entière », je me demande s'il est indispensable de le préciser dans la loi.

Et lorsque, à l'article 19, qui institue un système d'aide, vous prenez la peine de préciser qu'il s'agit « de lever les obstacles qui s'opposent à un développement rapide de l'effort national de recherche », il me semble que vous oubliez que l'une des qualités d'une bonne loi est de pouvoir être gravée au burin dans le marbre, donc d'être concise dans l'expression.

Je n'ironiserai pas davantage sur cet article qui affirme que les statuts des personnels « doivent faciliter la libre circulation des idées ».

Et j'ai été quelque peu étonné de trouver sous votre plume l'expression qui m'a paru avoir une sonorité guerrière, et par conséquent peu socialiste, de « programme mobilisateur ».

Quoi qu'il en soit, si je m'en tiens à son titre, votre loi se présente comme une loi d'orientation. On connaît cette catégorie juridique : c'est un projet de loi dont chaque article est constitué par un morceau d'exposé des motifs. Vous n'êtes pas les premiers à commettre cette corruption du genre législatif, et je reconnais volontiers que les gouvernements précédents vous ont, à cet égard, donné bien des mauvais exemples.

Cette loi est également, dites-vous, une loi de programmation. Mais on ne voit pas très bien dans quelle catégorie du droit budgétaire on pourrait la placer sous ce rapport.

Notre droit budgétaire connaît la notion de loi de programme qui est définie à l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 6, de l'ordonnance organique sur les lois de finances. Au sens de cet article, une loi de programme est une loi groupant des autorisations de programme. Or votre projet de loi n'en contient aucune. Il ne précise aucun montant de crédits, et se contente, en son article 2, de fixer des pourcentages.

On ne pourrait pas davantage rattacher ce texte au type de loi de programmation dont la loi de programmation militaire de 1976 offre un exemple, d'ailleurs juridiquement contestable. En effet, ce texte chiffrait des autorisations de programme et des crédits de paiement échelonnés sur plusieurs années. Rien de tel dans le texte que vous nous présentez.

Vous prévoyez la progression à un rythme moyen annuel des crédits inscrits au budget civil de la recherche et du développement et des effectifs employés dans la recherche publique. Quelle est la force juridique d'une pareille disposition ? Je regrette de vous dire qu'à mon avis, elle est nulle. Ce que vous avez formulé là, c'est tout simplement un objectif qui trouverait sa place dans ces rapports annexés aux lois de Plan, mais qui n'ont, on ne le sait que trop, aucune espèce de force contraignante.

**M. Jean-Pierre Chevènement**, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Jean Foyer**. Je vous en prie, monsieur le ministre d'Etat.

**M. le président**. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie**. Vous n'ignorez pas, monsieur le député, que le budget civil de recherche et de développement technologique est une des catégories dont parle le projet de loi qui est soumis au Parlement, mais dont fait également état l'annexe de la dernière loi de finances. Il s'agit donc d'une grandeur reconnue. Certes, il s'agit ici de pourcentages qui s'appliquent à cet agrégat, mais il suffit d'une petite « calculette », même pas électronique, pour savoir quelle augmentation des crédits découle d'une augmentation moyenne en pourcentage sur trois années.

Et puisque vous demandez quelle est la valeur juridique de cette loi de programmation, permettez-moi de vous poser à mon tour une question : quelle est la valeur juridique de la loi de programmation militaire — même si elle comportait effectivement des tableaux de crédits de paiement dans son annexe — que vous avez votée si mes souvenirs sont bons. Si vous l'avez votée, c'est que vous lui accordiez une certaine valeur. J'aimerais que vous répondiez à cette question, monsieur le député.

**M. Jean Foyer**. Monsieur le ministre d'Etat, à votre première observation, je répondrai qu'il est malgré tout assez inhabituel, dans le droit budgétaire français, de parler de crédits par référence, en invitant le lecteur de la loi à procéder lui-même à un calcul. Vous lui fournissez le multiplicateur, à charge pour

lui d'aller rechercher le multiplicande dans un document que vous n'identifiez pas.

Quant à la loi de programmation militaire de 1976, je vous concède volontiers qu'elle n'avait pas plus de force contraignante que la vôtre. Mais je considère qu'il ne s'agit pas là d'une bonne méthode législative et, bien que vous ayez quelque propension à répudier l'héritage des gouvernements qui vous ont précédé, et surtout de ceux qui vous ont précédé immédiatement, je constate avec regret que vous allez y puiser le plus contestable.

Votre intention est excellente; elle n'est peut-être pas très réaliste. Il semble que ces dispositions aient été arrêtées à un moment où le Gouvernement connaissait encore de l'euphorie qui, depuis le dimanche de la semaine dernière, paraît désormais appartenir à une histoire révolue. Vous aurez probablement beaucoup de peine à atteindre votre objectif. Je le regretterais, mais je tiens à souligner que le texte de l'article 2 que vous nous proposez ne vous permet en aucune manière d'imposer quelque solution que ce soit et vous laisse purement et simplement à la merci des arbitrages budgétaires des années futures.

Un large pan de votre projet de loi consiste dans la définition de nouvelles structures juridiques qui me paraissent avoir été insuffisamment étudiées. Il s'agit de la création des établissements publics à caractère scientifique et technologique, d'une part, et des groupements d'intérêt public, d'autre part.

Nous connaissons, jusqu'à présent, des établissements publics à caractère administratif. Sont apparus, depuis le premier quart de ce siècle, des établissements publics à caractère industriel et commercial. La loi d'orientation de l'enseignement supérieur a créé une nouvelle catégorie, celle des établissements publics à caractère scientifique et culturel. Vous voulez y ajouter les établissements publics à caractère scientifique et technologique.

La forme définitive de ces établissements publics à caractère scientifique et technologique n'est pas parfaitement précisée dans votre texte. Ils ressemblent quelque peu à la chauve-souris de la fable. Ce sont, selon l'article 14, des établissements publics à caractère administratif, sous réserve de dérogations au régime financier, budgétaire, comptable de ces établissements qui pourront par la suite leur être apportées par décret. A d'autres égards, ils sont traités comme des établissements publics à caractère industriel et commercial puisqu'ils peuvent, notamment, être autorisés à compromettre.

Leur forme n'est donc pas très nette, et l'on est d'autant plus fondé à s'inquiéter que, selon la mouture qui résulte de l'amendement n° 33 de M. Bassinet, que la commission a adopté, les établissements publics de recherche sont ou des établissements publics à caractère industriel et commercial ou assimilés, des établissements publics à caractère administratif ou des établissements publics à caractère scientifique et technologique dont il est dit plus tard qu'ils sont aussi des établissements publics à caractère administratif sans en être tout à fait.

Je reconnais volontiers qu'étant donné qu'il existe déjà dans ce secteur des établissements qui obéissent aux statuts les plus divers, il est assez difficile d'y mettre de l'ordre, de revenir sur des situations acquises et d'énoncer une formule qui recouvre complètement une situation juridique extrêmement diverse. Mais si j'avais eu à rédiger ce texte, je ne l'aurais pas écrit ainsi.

Il aurait été utile, par exemple, d'inclure dans votre projet un article vous autorisant à créer par décret des établissements publics répondant à une catégorie dont la loi fixerait les règles essentielles, pour satisfaire à la règle constitutionnelle.

Par ailleurs, je me demande pourquoi vous avez réservé les dérogations que prévoient les articles 14 à 16 — car c'est, semble-t-il, le sens de votre texte — aux établissements publics à caractère administratif que vous créez dans l'avenir. Pourquoi ne vous êtes-vous pas réservé la possibilité d'accorder ces dérogations aux établissements publics à caractère administratif compétents dans le domaine de la recherche déjà existants? Votre projet, si tout au moins je l'ai bien compris, n'en fait pas état.

Enfin, il me semble que vous devriez réserver l'avenir. Le problème général des établissements publics à caractère administratif devrait être revu dans son ensemble, et c'est dans cet ensemble que la forme définitive des nouveaux établissements publics devrait être définie.

Pour ce qui est des groupements d'intérêt public, nous assistons, là encore, à une synthèse quelque peu curieuse.

Vous avez repris certaines règles des groupements d'intérêt économique créés par l'ordonnance de 1967, mais, en même temps, vous soumettez les groupements d'intérêt public à une tutelle administrative extrêmement rigoureuse. J'ajoute que

vous n'interdisez pas, pour réaliser les missions que vous leur assignez, le recours à d'autres formes de groupement prévues notamment par le droit privé, tels que les sociétés personnalisées ou en participation, les groupements d'intérêt économique ou les associations.

Vous renvoyez pour l'essentiel à un texte ultérieur le statut des groupements d'intérêt public.

L'occasion était pourtant belle de tenter de résoudre le problème d'ensemble et de définir un statut d'associations — au moins d'associations auxquelles participent des personnes publiques — qui s'assignent des objectifs de caractère économique, car la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, à l'évidence, n'est pas adaptée en l'espèce.

Quant aux dispositions que vous avez prévues afin d'instituer la mobilité des personnels des établissements publics de recherche, elles sont sans doute hautement louables. Mais si vous vous en tenez à votre texte actuel et si vous n'entrez pas davantage dans le détail, elles risquent d'aboutir à des résultats décevants.

Il ne suffit pas, en effet, d'imposer la règle de la mobilité dans le statut du personnel des établissements publics de recherche, il faut que vous obligiez vos collègues du Gouvernement à modifier dans le même sens les statuts du personnel des professeurs de l'enseignement supérieur et des divers corps d'ingénieurs. C'est une tâche des plus difficiles. Vous allez vous heurter à des corporatismes très forts. Vous auriez le plus grand tort de renvoyer au décret le soin de régler le problème et, tant qu'à faire une loi, autant faire une loi utile et prévoir les dispositions normatives indispensables pour que cette mobilité devienne effective.

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, je regrette, étant donné le corporatisme qui risque de fleurir du fait de l'adoption de votre projet de loi, que vous n'avez pas prévu la présence, dans les divers conseils dont vous nous proposez la création, de membres de la communauté scientifique internationale. La participation d'universitaires et de chercheurs qui ne seraient pas de nationalité française serait, me semble-t-il, de nature à empêcher les intéressés de trop faire leurs petites affaires entre eux.

Voilà les observations d'ordre juridique que m'inspire votre projet. Votre texte, à beaucoup d'égard, ne mérite point le titre de loi et aurait dû prendre une autre forme. Vous vouliez affirmer une politique et prendre des engagements qui étaient certainement nécessaires et que, pour l'essentiel, je ne critique pas, mais il n'était pas indispensable de leur donner la forme d'une loi inutile et, si vous vouliez faire une loi, il fallait y écrire autre chose et en dire davantage. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, j'ai laissé poursuivre M. Foyer, car son groupe m'a indiqué qu'il bénéficiait des dix minutes de temps de parole de M. Noir.

**M. Jean Foyer.** Je vous remercie de votre libéralité, monsieur le président.

**M. le président.** Ce n'est pas une libéralité; vous avez utilisé tout le temps de parole de votre groupe.

La parole est à M. Charzat.

**M. Michel Charzat.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, au moment où la crise économique accélère les mutations techniques et bouleverse les rapports de force à l'échelle internationale, l'amélioration de la compétitivité de notre industrie, de sa capacité d'innovation est un impératif vital pour notre pays.

Le Président de la République le rappelait lors de sa récente conférence de presse: il ne peut exister de réponse à la crise économique sans une volonté délibérée de modernisation de nos facultés industrielles, sans une valorisation de notre potentiel scientifique et technologique.

Parce qu'il précise la méthode qui permettra de sélectionner, d'évaluer et de piloter les choix prioritaires en faveur de l'investissement et de l'innovation, votre projet de loi, monsieur le ministre d'Etat, et le rapport annexe qui l'accompagne sont au cœur de notre stratégie économique-sociale de sortie de crise.

Dans notre démarche de redressement national, recherche et industrie sont étroitement liées.

Toutefois, et il faut en être conscient, la dynamique spontanée en ce domaine laisse trop souvent à désirer. Sur les 40 000 entreprises industrielles recensées dans notre pays, 1 300 seulement déclarent une activité de recherche et de développement.

Dans ce contexte, on ne s'étonnera pas que 60 p. 100 de la recherche industrielle soit le fait des entreprises qui emploient plus de 5 000 salariés.

Enfin, et à titre de comparaison, rappelons qu'en 1980, sous le précédent septennat, notre effort de recherche industrielle ne représentait que 60 p. 100 de celui de l'Allemagne, 50 p. 100 de celui du Japon et 15 p. 100 de celui des Etats-Unis.

On le voit, notre recherche était à la hauteur des grands pays industrialisés, faute d'une impulsion politique suffisante.

Cette faiblesse de l'effort national de recherche a réduit la capacité concurrentielle de nos entreprises au fil du vieillissement des machines et des déclassements technologiques ; elle a, par voie de conséquence, provoqué la perte de parts de marchés aux plans national et international.

De même qu'un grand effort de recherche et qu'une autre politique de l'innovation sont à la base de tout objectif de reconquête du marché intérieur, de même, ils sont à la base de la création de nouvelles filières industrielles compétitives susceptibles de desserrer la contrainte extérieure.

C'est en ce sens, mes chers collègues, que le projet de loi dont nous débattons est inséparable d'une stratégie industrielle cohérente, fondée sur le développement des industries du futur ainsi que sur la consolidation et le renforcement des industries parvenues à maturité.

A cet égard, les sept grands programmes mobilisateurs, les programmes de recherches appliquées et finalisés dans les secteurs industriels de pointe et de base et les programmes de développement technologique présentés dans l'annexe jointe au projet de loi, indiquent clairement les voies et les moyens d'un avenir maîtrisé.

Il s'agit, en effet, de faire tenir les anciennes troupes en préparant leur relève par de nouvelles et en faisant en sorte que celles-ci ne fondent pas au premier feu.

Mes chers collègues, ainsi que le soulignait le Président de la République lors du sommet de Versailles, d'ici à dix ans, les activités liées aux technologies nouvelles — circuits intégrés, robotique, nouveaux matériaux, génie biologique — auront triplé leur place relative dans la production des principaux pays industriels.

A cette date, les industries dites « à haut contenu technologique », telles que l'aéronautique, l'informatique ou les télécommunications représenteront près d'un tiers de la production industrielle des pays les plus développés.

L'introduction massive de l'automatisation dans l'appareil de production devrait conduire à des gains de productivité égaux ou supérieurs à 10 p. 100 par an.

Comment, dans ces conditions, ne pas se réjouir de l'effort qui est consenti pour mettre en place une stratégie de développement des filières d'avenir, qui permettra d'alléger le poids de la contrainte extérieure, notamment par la reconquête des marchés de l'étranger ?

Arrêtons-nous un instant sur l'exemple de la filière électronique. Vous savez qu'il s'agit d'un marché dominé par les Etats-Unis d'Amérique et le Japon. Actuellement, la France n'assure que 5,8 p. 100 de la production mondiale électronique. Le solde déficitaire de notre balance commerciale a doublé entre 1980 et 1981. Ce déficit est surtout sensible par rapport à des pays tels que le Japon, la République fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis d'Amérique.

Le programme mobilisateur présenté dans l'annexe du projet de loi a pour objet de créer un mouvement vigoureux dans l'ensemble de la filière. Les grands domaines de recherche y sont précisés ; les actions envisagées sont détaillées. Ils visent les matériaux et les composants qui nous font aujourd'hui si cruellement défaut, l'électronique professionnelle et grand public, l'informatique, l'automatisation et les banques de données.

Ainsi, la programmation des moyens et des actions que vous proposez dans cette filière, monsieur le ministre d'Etat, jointe aux activités des ministères de la défense, des P.T.T. et de l'éducation nationale pour la formation des chercheurs et ingénieurs, devrait, à terme, profiter à l'ensemble de notre économie.

Au service des industries du futur, ce projet de loi est également attentif aux industries réputées traditionnelles.

La grande idée du précédent septennat était, je l'ai dit, la recherche de créneaux exportateurs pour des produits à forte valeur ajoutée, accentuant, en fait, la spécialisation sectorielle de notre industrie. Les secteurs du textile, de la sidérurgie, du charbon, du motocycle, du bois firent, entre autres, les frais de cette fuite en avant.

Désormais la règle réside en ces termes qu'énonçait le Premier ministre : « Il n'y a plus de secteurs condamnés, il n'y a que des technologies dépassées. »

Mes chers collègues, produire du « bas de gamme » n'est pas déshonorant, mais suppose une excellente productivité et une stratégie industrielle cohérente. Comment ne pas voir, en effet, que des procédés de fabrication, comme l'automatisation ou la robotique et de nouveaux matériaux peuvent rénover les secteurs dits « traditionnels » des biens de consommation, des biens intermédiaires ou des biens d'équipement ?

Je pense en particulier à trois branches de notre production : la construction de logements, celle d'une meilleure qualité de la vie et d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie ; l'industrie agro-alimentaire, qui représente une part importante de notre patrimoine naturel, et enfin la mécanique, qui irrigue toute l'industrie française.

Il est utile, à cet effet, que chacun de ces secteurs fasse l'objet d'un programme de recherche appliquée et finalisée.

De même est-il louable que les plans de sauvetage élaborés par le ministère de l'industrie mettent en avant les mesures prises dans chaque cas en faveur de la recherche industrielle et de l'innovation.

Un troisième choix, qui marque clairement la complémentarité entre la stratégie industrielle des pouvoirs publics et le projet de loi qui nous est présenté, réside dans l'existence d'un programme mobilisateur pour le développement technologique du tissu industriel.

Parmi les actions qui y sont inscrites, je relèverai les orientations en faveur d'une fécondation mutuelle entre la recherche et l'investissement ; la recherche d'une meilleure diffusion des transferts de technologie des grandes entreprises, notamment nationalisées, vers les P.M.I. ; l'ouverture aux P.M.I. de l'accès aux moyens d'analyse et de recherche des laboratoires publics et, enfin, la revitalisation des centres techniques industriels.

Mes chers collègues, j'ai essayé de montrer, au cours de cette intervention, combien et comment, à travers quelques exemples tirés du texte dont nous avons à débattre, politique de recherche et politique industrielle se répandaient l'une à l'autre et participaient d'une démarche d'ensemble.

A ces objectifs industriels correspondent, et c'est l'innovation, des objectifs financiers et des moyens juridiques appropriés. Soulignons que ceux-ci sont planifiés, cohérents et compatibles entre eux.

Les moyens juridiques ce sont, parmi les articles de votre projet de loi, monsieur le ministre d'Etat, ceux qui instituent une nouvelle catégorie d'établissements publics, les établissements publics à caractère scientifique et technique, ceux qui créent une nouvelle personne de droit public, le groupement d'intérêt public, apte à fédérer les efforts de la recherche et de l'industrie, et ceux qui sont relatifs à un nouveau statut pour les personnels de la recherche.

Pour ce qui est des moyens financiers, le rapport annexé indique clairement les objectifs de taux de croissance des dépenses de recherche dans l'industrie induits par l'objectif national d'une dépense globale égale à 2,5 p. 100 du P.I.B. en 1985.

A ce sujet, je souhaite, en guise de conclusion, souligner l'importance du rôle des grandes entreprises nationales.

Globalement, elles concourent pour près de 50 p. 100 à l'effort de recherche industrielle mené en France et bénéficient aujourd'hui de plus de 80 p. 100 du financement public dans ce domaine.

Ce « poids » leur confère donc une responsabilité particulière ; en matière de recherche, il doit y avoir non pas conflit mais complémentarité entre le secteur privé et le secteur public.

Dans cette optique, le secteur nationalisé est un médiateur essentiel pour dépasser la dichotomie recherche-industrie, pour établir entre elles de nouvelles relations fondées sur la solidarité et l'interaction, pour élargir le cercle encore trop restreint des entreprises affichant un budget de recherche et créer ainsi les conditions d'une relance durable et saine de notre économie.

Réducteur d'incertitude, volontariste, novateur, répondant aux exigences nouvelles du développement et de la compétition internationale, votre projet de loi, monsieur le ministre d'Etat, entraîne et entraînera une large adhésion. C'est la raison pour laquelle je voterai ce texte et approuverai ainsi le rapport annexé qui programme et oriente l'effort national de recherche et de développement technologique. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Sueur.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui marque la volonté d'un effort.

Il eût été très facile d'affecter à d'autres chapitres les sommes programmées par ce texte pour la recherche, de les utiliser à la satisfaction de besoins légitimes et de revendications compréhensibles. Sans doute eût-ce été, sur le moment, bien ressenti et plus payant. Mais c'est sur notre capacité à conduire un effort sur une longue durée que nous serons en définitive jugés ; c'est là-dessus que nous gagnerons, ou que nous perdrons.

La recherche est l'investissement par excellence, et nous avons choisi de parler sur l'investissement. C'est pourquoi ce projet de loi est essentiel. D'autres priorités dussent-elles provisoirement en souffrir, il faudra que les chiffres figurant dans ce texte soient inscrits dans les budgets successifs.

On a beaucoup parlé des programmes de développement technologique. Certains ont craint qu'ils ne soient mis en œuvre au détriment de ce qu'on appelle la recherche fondamentale. Il n'en est rien. Le texte prévoit que celle-ci augmentera de 13 p. 100, ce qui représente un effort sans précédent. Si la progression de l'ensemble n'était pas supérieure — elle sera de 17,8 p. 100 — cela signifierait qu'il n'y aurait pas de programmes mobilisateurs du tout. La mise en œuvre de tels programmes nécessitera de l'argent, car, actuellement, ceux-ci n'existent pas. Etant donné les domaines auxquels on s'attaque, les programmes de développement technologique exigeront que soient rapidement prévues de fortes dotations financières. Cela étant, la recherche fondamentale croîtra bien plus qu'au cours des années précédentes.

Par ailleurs, ce projet de loi jette, pour la première fois, des ponts entre la recherche et l'industrie, qui permettront à celles-ci de communiquer dans de bonnes conditions. Si le statut des personnels de la recherche se trouve clarifié — ce qui était nécessaire — en même temps sont installées des passerelles entre l'industrie et la recherche. Certes, ceux qui souhaitent — et il en faut — passer toute leur carrière professionnelle comme chercheurs dans un laboratoire de recherche pourront le faire. Mais — et c'est une innovation importante — des ingénieurs pourront travailler quelques années dans un laboratoire de recherche et retourner ensuite en entreprise. Il sera même possible d'effectuer des aller et retour. Des mouvements analogues seront possibles entre les universités et les organismes de recherche. On peut également espérer que nombre d'enseignants du premier et du second degré pourront participer aux travaux de recherche, grâce à cette mobilité. Par conséquent, dans le même temps où il précise le statut des chercheurs, ce projet de loi assure la mobilité nécessaire.

La même logique se retrouve au plan des institutions, avec la création de groupements d'intérêt public et d'établissements publics à caractère scientifique et technologique.

Le souci de décentralisation constitue une autre innovation du projet gouvernemental. Il n'est plus acceptable que 60 p. 100 de notre potentiel de recherche soient concentrés dans la seule Ile-de-France. On ne peut, à cet égard, que regretter que le Sénat ait supprimé les articles relatifs à la régionalisation. Dans le cadre d'une planification nationale de la recherche, chaque région pourra élaborer son propre programme de recherche, sans être étroitement subordonnée. Dans le jeu dialectique de la planification — dont nous avons parlé à propos d'un autre projet de loi — son apport viendra nourrir l'effort national.

Plusieurs problèmes ont fait plus particulièrement l'objet des discussions de la commission spéciale. Celle-ci a suggéré plusieurs modifications, sur lesquelles je souhaite m'attarder un instant.

L'évaluation, d'abord, est un problème redoutable. La loi pourrait instituer des instances d'évaluation auprès de chaque organisme de recherche. L'expérience prouve — je pense aux commissions scientifiques qui existent dans divers organismes de recherche ou dans les universités, notamment au conseil supérieur des corps universitaires, de sinistre mémoire — que, très souvent, une telle instance est dominée par une école de pensée, ou ce qu'on appelle ainsi, par un groupe d'hommes ou même par une seule personne, et que les chercheurs qui n'appartiennent pas à cette école de pensée ou à ce groupe dominant se trouvent défavorisés, voire écartés.

Aussi proposons-nous une procédure contradictoire, avec possibilité de recours, de manière que les chercheurs soient jugés avec toutes les garanties que requiert la science elle-même — car, avant d'émettre un jugement scientifique, un chercheur s'entoure de multiples précautions quant à la méthode et aux procédures.

La commission s'est aussi préoccupée — et je sais, monsieur le ministre d'Etat, ce n'est un sujet qui vous tient à cœur — de la défense de la langue française. Cette défense doit s'inscrire dans la défense de l'ensemble des langues et cultures minoritaires — selon l'expression employée dans l'annexe. On est toujours minoritaire par rapport à quelqu'un.

Si le mythe de Babel a prévu, pour notre culture, un châtiement, une calamité, c'est sans doute l'uniformisation linguistique, laquelle risque paradoxalement d'appauvrir la communication, car elle risque d'entraîner l'extinction progressive des langues et des cultures. Les langues ne sont pas de simples véhicules, des formes vides et interchangeable. Elles sont intrinsèquement liées au savoir et aux cultures. Le concept de langue scientifique est d'ailleurs lui-même contestable. Il n'est pas de système linguistique qui soit apte, par nature, à exprimer la science, par opposition à d'autres qui ne le seraient pas. Il importe donc d'affirmer la pluralité des langues et des cultures. Cela répond, chez nous, à une conception de la société.

Enfin, la commission s'est penchée sur les sciences humaines et sociales. Dans ce domaine, elle a proposé un article additionnel et des amendements seront proposés à l'annexe.

Les sciences sociales permettent une réflexion critique de la société sur elle-même. Leur objet est la connaissance critique des hommes, des sociétés, de leur histoire, de leur langage, de leur représentation, des structures du pouvoir et du savoir. Elles permettent cette connaissance et cette distance critiques sans lesquelles il n'est pas de vraie liberté, pas d'éducation, j'en ai même jusqu'à dire pas de citoyens car on risquerait de s'endormir sous le poids d'idéologies dont on ignorerait même le nom — la caractéristique d'une idéologie étant de faire croire à son inexistence, caractéristique qu'elle partage avec le diable. (Sourires.)

Par conséquent, les sciences humaines et sociales, qui sont, je le répète, indispensables à toute réflexion critique de la société sur elle-même, doivent être au cœur de notre démarche. Il serait sans doute souhaitable d'indiquer dans l'annexe que l'effort consenti à leur égard, non seulement en moyens, mais aussi en personnels — car c'est avant tout sur ces hommes que reposent les sciences humaines et sociales — croîtra au même rythme que l'effort général consenti pour l'ensemble des sciences.

Je note au passage que les sciences sociales sont plus qu'un compartiment de la science. En effet, la science, comme entité unifiée, est un concept qui a une histoire, tout comme les sciences humaines ont la leur et peuvent donc, à ce titre, être critiquées.

C'est pourquoi, s'il est nécessaire de développer les cultures scientifique et technique, il faut aussi développer la réflexion sur la science, cette épistémologie, cet effort de distance critique qui ne finit jamais et qui est la condition de la connaissance et de la liberté.

Je conclurai, monsieur le président, en soulignant simplement que ce texte pose une fois de plus le difficile problème des rapports entre la science et l'Etat.

Il est légitime qu'existe une politique de la recherche, et vous nous en donnez ici, monsieur le ministre d'Etat, une magnifique illustration. Il est légitime que règne dans l'esprit des chercheurs une volonté farouche d'autonomie. Il est légitime que l'Etat définisse des programmes mobilisateurs. Il est légitime aussi qu'il permette à la recherche fondamentale d'aller là où elle doit aller, sans qu'on sache bien d'avance où elle ira, pourvu, finalement, que la raison des hommes maîtrise le progrès, faute de quoi ce ne serait plus un progrès.

Ce texte, monsieur le ministre d'Etat, nous aura permis une intéressante discussion, sur un sujet difficile, pour lequel il n'existe pas de réponse toute faite. Au terme de cette discussion, nous arriverons, je pense, à un point d'équilibre.

Pour toutes ces raisons, je serai, comme la plupart des collègues qui m'ont précédé, heureux de voter ce projet de loi. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à Mme Jacquaint, qui dispose également du temps de parole de M. Montdargent.

**Mme Muguette Jacquaint.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames, messieurs, l'héritage est lourd aussi dans le domaine du développement scientifique et technique.

Le ralentissement de notre effort de recherche depuis le début des années soixante-dix a accompagné la politique de casse de notre potentiel industriel, mettant ainsi en cause notre capacité à relever les grands défis économiques et sociaux contemporains.

C'est au moment où les pays industriels comparables au nôtre accroissent leur effort de recherche et de développement que le nôtre a régressé.

Il suffit de quelques chiffres pour illustrer cette politique de démission nationale.

La France est le pays où le nombre de chercheurs par rapport à la population active est le plus faible : 34 p. 10 000, contre 35 en Grande-Bretagne, 44 en République fédérale d'Allemagne, 60 aux Etats-Unis et 63 au Japon.

Environ 1 300 entreprises effectuent de la recherche, contre près de 6 000 en R. F. A., et ce malgré les subventions massives de l'aide publique.

L'effort de recherche industrielle du pays est inférieur de moitié à celui du Japon et égal à 60 p. 100 de celui de la R. F. A.

La part des dépenses de recherche et de développement par branche est faible : 15 à 20 p. 100 pour l'aéronautique et l'électronique, 12 p. 100 pour l'automobile, moins de 10 p. 100 pour la chimie, l'énergie ou la pharmacie.

L'ensemble de la branche industrielle française de l'automobile consacre 2,3 milliards de francs, contre 6 à 7 milliards pour la seule General Motors. Dans le domaine de l'électronique et des télécommunications, la France dépense 3,8 milliards de francs alors que la seule Compagnie Bull dépense près de 3 milliards.

Cette situation de faiblesse doit être surmontée par l'accroissement de l'effort de recherche et de développement proposé par le Gouvernement.

En premier lieu, il s'agit de remédier à l'état de dépendance technologique actuel en revitalisant les activités de recherche industrielle.

Les récentes nationalisations décidées par le Gouvernement ont pour effet de placer 75 p. 100 de l'effort de recherche sous le contrôle de la nation, dont 53 p. 100 des dépenses de recherche industrielle. Ce contexte économique nouveau, stimulé par l'élargissement des droits des salariés dans les choix économiques et technologiques, constitue un levier puissant pour orienter notre effort de recherche et de développement vers la reconquête du marché intérieur, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie et de travail, permettant ainsi une nouvelle dynamique du progrès scientifique et technique.

Si nous souscrivons — sans les opposer — aux grandes catégories d'activités scientifiques et techniques distinguées par la loi et à l'importance respective qui leur est reconnue, nous voudrions plus particulièrement souligner l'importance des recherches finalisées et des programmes de développement technologique qui s'articulent directement sur les grandes préoccupations sociales et économiques actuelles.

A un moment où il est question de la sidérurgie française, il nous semble indispensable que notre politique de reconquête du marché intérieur s'appuie sur un effort de recherche spécifique de haut niveau.

Il en est de même pour la machine-outil ou la recherche dans le domaine de l'énergie, qui ne doit pas négliger le charbon. Plus généralement, il importe de détecter les grandes filières technologiques, qui conditionnent le développement de notre pays. Celles-ci doivent faire l'objet de programmes de recherche.

Pour permettre le développement, les besoins nationaux et leur satisfaction par des moyens propres sont deux conditions déterminantes.

A ce sujet, l'exemple du Japon dans le domaine électronique est frappant : celui-ci a développé un énorme marché intérieur en le satisfaisant dans tous les domaines. Il a pris, à partir de là, l'importance mondiale que l'on sait dans les biens d'équipement « grand public » comme dans les composants spécifiques. Cette assise lui permet aussi d'occuper une place de premier rang dans le développement scientifique et technique, démontrant ainsi que la conquête du marché intérieur est bien une base nationale décisive de l'innovation.

Notre insistance est fondée sur la conviction que les technologies nouvelles peuvent jouer un rôle essentiel pour sortir notre pays de la crise. Cela suppose que la maîtrise de ces technologies cesse d'être le privilège d'une minorité pour devenir le bien du plus grand nombre.

La nécessité de la maîtrise du développement technologique s'impose pour plusieurs raisons.

La science et les techniques accroissent le pouvoir de l'homme sur son environnement ; elles peuvent permettre de mieux satisfaire les besoins des peuples et elles sont indispensables à notre pays pour réaliser une nouvelle croissance.

Le tissu industriel, qui a trop souffert de la politique des créneaux, exige un essor puissant afin de reconquérir notre marché intérieur et de prendre notre place dans la compétitivité sur le marché mondial.

Tout en faisant progresser la productivité, les technologies de pointe sont susceptibles d'améliorer les conditions de travail : elles supposent déjà l'accroissement de la qualification, mais elles peuvent, certes, être porteuses de chômage si elles sont accaparées au service du seul profit. En revanche, l'élargissement du champ d'application des connaissances est capable de

créer des activités nouvelles et de nouveaux produits et de garantir l'emploi avec un contenu enrichi.

Les technologies de pointe constituent un potentiel de production sans pollution. Certaines sont même susceptibles d'offrir des recours contre des désastres que la nature s'inflige à elle-même. Le degré de propreté des filières industrielles dépend de l'usage que les hommes en font. La maîtrise de ces technologies exige que soient réalisées plusieurs conditions : développer les recherches sur tous les fronts ; promouvoir une large coopération internationale ; donner aux travailleurs toute leur place.

Ces considérations nous ont conduits à déposer plusieurs amendements afin de renforcer le texte de l'annexe sur quelques axes essentiels dont nous aurons l'occasion de débattre lors de la discussion des articles. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Douyère.

**M. Raymond Douyère.** M. le Président de la République, dans le cadre de ses engagements électoraux, avait souhaité que la France devienne, au terme de la prochaine décennie, « la troisième puissance scientifique du monde ».

La loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique traduit concrètement cette aspiration. Issue de la vaste confrontation des idées et des hommes, des colloques régionaux et du colloque national, elle présente deux aspects : premièrement, elle définit une stratégie de montée en puissance de l'effort public ; deuxièmement, elle assure des missions nouvelles aux organismes de recherche, elle accorde aux chercheurs un cadre nouveau à l'exercice de leur métier et elle définit les outils juridiques spécifiques à l'expression de la volonté nationale.

Je n'aborderai l'examen que de la première partie du projet de loi, qui traite du financement et de la programmation.

Il est habituel d'entendre que l'effort national de recherche ne porte ses fruits qu'à l'horizon d'une dizaine d'années. C'est encore plus vrai en ce qui concerne la formation des chercheurs. Il était donc nécessaire de définir une programmation du financement de la recherche, de la formation et du recrutement des personnels.

Le choix de la loi de programmation, tant critiqué par le Sénat, semble cependant très judicieux puisque celle-ci fixe un objectif et les engagements que l'Etat entend respecter.

L'objectif consiste à porter la dépense nationale de recherche-développement à 2,5 p. 100 du produit intérieur brut, ce qui représente un pari audacieux et affirme une volonté. Ainsi peut-on envisager de rattraper nos principaux concurrents : les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne et le Japon.

Je rappellerai, à ce titre, un certain nombre de chiffres concernant la dépense nationale de développement par rapport au P. I. B. de différents pays.

La dépense nationale de recherche-développement a été de 3,1 p. 100 en 1964, point le plus haut, et de 2,41 p. 100 en 1979 aux Etats-Unis ; de 1,4 p. 100 en 1964, point le plus bas, et de 2,17 p. 100 en 1979 en République fédérale d'Allemagne ; de 1,5 p. 100 en 1964, point le plus bas, et de 2,03 p. 100 en 1979 au Japon.

Pendant la même période, la dépense de recherche-développement en France, à part l'année 1969 où le niveau a représenté 2 p. 100 du P. I. B., a évolué autour d'une fourchette se situant entre 1,76 p. 100 et 1,81 p. 100, et encore faut-il corriger ces chiffres en se référant à la dépense de recherche à finalité strictement civile qui exclut les recherches à finalité militaire.

Dès lors, il n'est pas étonnant que le Japon et la R. F. A., qui ont des dépenses de recherche militaires faibles, aient accru notablement la part relative de leur budget civil de recherche-développement et qu'ils aient connu et connaissent encore — fruit de leurs investissements en matière grise et en technologie — des succès commerciaux.

L'explication admise par tous est que la diminution de l'effort national de recherche a résidé dans le désengagement progressif de l'Etat, notamment dans le financement de recherches par les administrations, qui est passé de 1,5 p. 100 à 1 p. 100 du P. I. B.

Dans le même temps, si les entreprises privées et nationales ont accru légèrement leur participation à l'effort de recherche nationale, passant de 0,6 p. 100 à 0,7 p. 100 du P. I. B., aucune mesure véritablement incitatrice n'était venue les conforter dans une volonté réelle d'augmenter leur part dans le financement de la recherche-développement.

Le projet consiste donc à reconnaître que si l'enjeu du redressement est considérable, la France ne peut plus accepter que 1 300 entreprises seulement s'intéressent à la recherche et

au développement. En cinq ans, l'effort sera du même ordre de grandeur que celui consenti par la France pendant les années soixante dans un contexte et un environnement économique beaucoup plus difficiles, puisqu'il passera de 50,5 milliards de francs en 1980 à 80 milliards de francs en 1985.

La stratégie retenue pour répartir cet effort entre les différents partenaires admet un accroissement du financement industriel de 8 p. 100 en volume par an entre 1982 et 1985. Nous notons avec satisfaction le rôle pilote reconnu aux entreprises nationales dont l'effort devra s'accroître de 10 p. 100 par an : les entreprises privées devront tendre, elles, vers un objectif de 6 p. 100.

Si l'effort financier demandé aux administrations se situe aux environs de 12 p. 100 par an, l'effort du budget civil de recherche, soit 17,8 p. 100, doit être comparé à la régression en volume qu'il a subie avant 1980.

L'ampleur de l'effort — progression de la dépense nationale de la recherche-développement à un rythme annuel trois fois supérieur à celui du P.L.B. entre 1982 et 1985 — rend indispensables la conjugaison des efforts publics et privés comme la stricte surveillance par l'Etat de la réalisation des objectifs. De même, la programmation des crédits de paiement devra faire l'objet d'une attention particulière, car ils sont toujours très inférieurs aux engagements de programme.

Dans le cadre d'une croissance réduite à 2 p. 100 en raison d'un environnement international défavorable, vous aurez, monsieur le ministre d'Etat, la lourde tâche de veiller au maintien de l'effort de recherche-développement dans le cadre des budgets futurs, notamment lors de l'élaboration du IX<sup>e</sup> Plan. S'il est vrai que les contraintes extérieures pèseront lourd, l'effort financier que consentira l'Etat en faveur des entreprises récemment nationalisées — vingt-cinq milliards de francs d'investissements sont prévus au budget de 1983 — leur permettra de poursuivre et de développer leur effort de recherche.

M. Galley s'est interrogé cet après-midi sur le devenir des entreprises publiques et privées dans le cadre d'un effort de recherche-développement à hauteur respectivement de 10 p. 100 et 6 p. 100. Je pense lui avoir répondu en ce qui concerne les entreprises publiques. En revanche, s'agissant des entreprises privées, les expériences étrangères semblent démontrer que, contrairement à ce qu'il pense, les incitations fiscales ne sont pas novatrices. Cependant, monsieur le ministre d'Etat, l'Assemblée aimerait être éclairée sur les novations que vous proposez dans votre projet de loi.

Le temps qui m'est imparti m'empêche de parler longuement de la formation et du recrutement des effectifs de la recherche publique, qui progressent de 4,5 p. 100 par an. A une progression de 3 p. 100 du nombre des chercheurs au cours des dix dernières années a correspondu une stagnation, voire une régression, de celui des I. T. A., ingénieurs, techniciens, administratifs. Supposons que 1,5 p. 100 d'I. T. A. soit nécessaire pour un chercheur — ce chiffre varie d'ailleurs en fonction des disciplines — la croissance de 4,5 p. 100 des effectifs de recherche permettra de rattraper seulement dans quelques années le temps perdu. Et l'effet bénéfique sur la pyramide des âges se fera attendre longtemps.

Je terminerai mon propos en formulant une réflexion sur l'instrumentation française : la très forte progression des dépenses de recherche civile — 17,8 p. 100 en termes réels — aura un impact considérable sur le marché des instruments scientifiques. Le marché global est évalué entre 5 et 6 milliards de francs environ, la part des instruments scientifiques représentant un milliard de francs. En fonction d'une augmentation de 17,8 p. 100 des dépenses de recherche civile, cette somme pourrait atteindre 2,5 milliards de francs. Ces deux chiffres fixent l'enjeu pour l'industrie française.

Dans le cadre de la reconquête du marché intérieur, pourriez-vous, monsieur le ministre d'Etat, nous éclairer sur l'action que vous entendez conduire à ce niveau. Tant il est vrai que la possibilité pour les chercheurs français de disposer d'une instrumentation de pointe française conditionne le développement et la réussite de notre politique de recherche.

En fonction de ces différents éléments — croissance du budget civil de recherche et des effectifs, augmentation des crédits mais à la disposition des entreprises françaises pour leur instrumentation future — ce projet de loi de programmation et d'orientation répond aux préoccupations de la nation française. A ce titre, le groupe socialiste et moi-même le voterons. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Kléber Hays.

**M. Kléber Hays.** Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, les objectifs du projet de loi sur l'orientation et

la programmation de la recherche sont ambitieux. Cela a été dit et redit. Mais ce n'est qu'au prix d'un effort exceptionnel et d'une volonté politique clairement exprimée que la France pourra rester dans le peloton des grandes nations et retrouver, pour certains secteurs, le maximum d'indépendance.

Si l'augmentation de l'effort budgétaire et des moyens matériels est indispensable, le pari ne pourra être gagné que si, parmi bien d'autres conditions, les moyens humains existent. A cette fin, un renforcement des moyens de formation s'impose. Tel sera le thème de mon intervention.

Je sais, monsieur le ministre, que ce problème ne vous a pas échappé et que votre attention a été appelée à ce sujet aussi bien lors du colloque national des assises de la recherche, par la commission « formation et emploi » que par le rapport de la mission sur la filière électronique.

Cependant, je me permets d'insister sur le fait qu'il faut adapter dès à présent les moyens de formation à la politique de recherche et de développement et à la politique de transfert de technologie que le Gouvernement veut conduire. Tout retard en ce domaine peut compromettre les efforts développés par ailleurs. Eviter tout goulet d'étranglement au niveau de la formation doit être une préoccupation majeure.

Je sais, monsieur le ministre d'Etat, que ce domaine ne relève pas directement de votre compétence, mais les liens étroits qui existent avec les ministères de l'éducation nationale ou de la formation professionnelle doivent être renforcés afin d'assurer la coordination indispensable et la prise rapide de décisions.

En effet, comment ne pas s'inquiéter devant les besoins annoncés dans un seul secteur comme celui de la filière électronique, par exemple ? La mission ne préconise-t-elle pas le lancement d'un plan de rattrapage permettant de combler, dans les trente mois qui viennent, un déficit de formation qui concerne 12 000 personnes, ingénieurs, techniciens et représentants du personnel ? Le même rapport sur cette filière électronique n'annonce-t-il pas également un déficit cumulé de formation qui pourrait avoisiner 400 000 personnes en 1986 ? Il se posera donc un problème considérable si l'on étend ce déficit aux autres secteurs.

Aussi, en dehors de l'œuvre à plus long terme pour améliorer l'ensemble du système éducatif et y insuffler davantage l'esprit de recherche à tous les niveaux, comme le préconise la commission « formation et emploi » des assises, il faut à plus court terme recenser par discipline les moyens de formation existants aux divers niveaux — ouvriers, techniciens, techniciens supérieurs, ingénieurs, chercheurs — connaître les possibilités supplémentaires d'accueil quand elles existent et, dans le cas contraire, envisager la création des moyens nécessaires pour faire face aux besoins.

En effet comment ne pas tenir compte du délai de trois à quatre ans qui s'écoule entre le moment où, par exemple, un élève ingénieur est recruté et celui où il entre dans la vie active ? Dans ces conditions, l'horizon 1986 est proche.

Monsieur le ministre d'Etat, c'est donc un appel pressant que je vous adresse ainsi qu'au Gouvernement. Vous avez su mobiliser les chercheurs lors des assises, il convient à présent de mobiliser tout le potentiel éducatif. Certaines décisions peuvent être prises rapidement : des recrutements plus massifs au niveau des concours ; la création d'années supplémentaires de spécialisation dans certaines écoles d'ingénieurs, l'organisation de stages pour ceux qui sont déjà entrés dans la vie active.

En ce qui concerne la formation à la recherche et par la recherche, rien ne s'oppose à une revalorisation rapide du nombre et du montant des allocations attribuées aux jeunes chercheurs. Par ailleurs, des établissements nouveaux doivent avoir accès à la recherche, notamment les écoles d'ingénieurs ou les instituts universitaires de technologie. Encore faut-il pour ces derniers, modifier les décrets qui ne permettent pas actuellement aux enseignants-chercheurs d'y effectuer des travaux de recherche.

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, les quelques réflexions que je tenais à livrer sur les problèmes liés à la recherche et à la formation. Je n'ai d'ailleurs procédé qu'à un survol rapide car j'ai voulu insister sur les problèmes qui me paraissent les plus urgents.

Mais ne penser qu'aux aspects scientifiques ou technologiques serait une grave erreur. Comme vous le soulignez souvent, une véritable révolution technologique est en train de se produire. Cette révolution rend plus que jamais nécessaire une réflexion sur les problèmes de société, sur les conditions de vie et de travail, sur la culture au sens le plus large de ce terme. Aussi les sciences humaines et sociales ont-elles plus que jamais leur place dans la formation et la recherche.

Outre les moyens indispensables que nous allons attribuer à la recherche fondamentale et appliquée, c'est à l'ensemble du système éducatif qu'il faut réfléchir afin de lui donner les moyens de remplir sa mission. Les problèmes urgents à résoudre en ce domaine ne doivent pas cependant nous faire oublier le problème fondamental du devenir de l'humanité. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Tavernier.

**M. Yves Tavernier.** Monsieur le ministre d'Etat, la restauration du dialogue entre la science et la société est l'un des objectifs majeurs du projet de loi d'orientation de la recherche et du développement technologique.

Vous voulez que les sciences humaines soient pleinement parties prenantes dans le grand élan scientifique et technique qui est au cœur de notre politique du changement. Nous partageons votre ambition.

Le texte qui nous est soumis s'inscrit dans la perspective d'une véritable révolution culturelle engageant l'avenir, bien au-delà d'une simple loi de programmation. Il veut combler la coupure profonde qui sépare l'appareil de recherche public du système de production. Plus profondément, il entend réconcilier la technique et la culture.

Mais si nous voulons que le développement de la civilisation cesse de ressembler à la fuite en avant d'une humanité harcelée par la prolifération incontrôlée des techniques, il est nécessaire de donner aux hommes les moyens intellectuels pour comprendre le monde dans lequel ils vivent et pour mieux maîtriser leur destin.

Cela signifie que nous avons besoin d'une meilleure compréhension de l'impact social du progrès technologique et d'une meilleure connaissance de l'ensemble des processus sociaux. Nous devons mieux appréhender les phénomènes tendanciels, les mutations, les déséquilibres qui affectent notre société, afin de mieux concevoir les transformations économiques, sociales et politiques.

Le rôle des sciences humaines est donc fondamental. Analysant le fonctionnement social, elles favorisent la prise de conscience des facteurs réels de la vie sociale. Elles éduquent ainsi l'esprit critique et permettent de juger au-delà des apparences. Elles représentent donc un facteur essentiel pour le progrès et pour l'essor de la démocratie.

Voilà pourquoi, dans les pays totalitaires, les sciences de l'homme sont muselées, domestiquées, emprisonnées.

Il est grave et choquant qu'en France, au cours de la dernière décennie, elles aient été maltraitées, suspectées ou agressées, alors qu'elles participent largement au rayonnement intellectuel de notre pays.

En redonnant à l'histoire, à la philosophie, à l'économie, à la sociologie et à toutes les disciplines des sciences de l'homme les moyens de développer un réel débat théorique dans le pluralisme des méthodes et des orientations de recherche, nous élargissons tout simplement le champ de nos libertés.

La réussite de cette grande ambition nationale exige, monsieur le ministre d'Etat, une évolution des esprits et la mise en œuvre de grands moyens.

Je plaide ici pour le respect d'une autonomie certaine de la communauté scientifique, nécessaire à toute activité d'imagination et de création intellectuelle. Mais j'invite parallèlement le monde scientifique à se réformer lui-même.

L'effort de la collectivité nationale pour multiplier le nombre des travailleurs de la recherche et leur donner les moyens de leur mission doit s'accompagner de réformes profondes : transparence des décisions et démocratisation de la gestion. Le mandarinat, je n'hésite pas à le proclamer, doit connaître sa nuit du 4 août. S'il est un terrain où l'autogestion devrait trouver un terrain favorable à son expérimentation, c'est bien celui de la recherche !

Il faut vaincre les réticences conservatrices à ces propositions : telle est la condition pour que l'ensemble du monde de la recherche qui a participé massivement aux divers colloques, régionaux et nationaux, se mobilise en faveur de la loi de programmation pour en assurer le succès.

Votre projet, monsieur le ministre d'Etat, prend en considération la responsabilité sociale des sciences de l'homme dans la mesure où celles-ci apparaissent à travers trois programmes mobilisateurs : l'amélioration des conditions du travail et de l'emploi ; la coopération pour le développement, et l'usage du français comme langue scientifique. Toutefois, ce champ d'action prioritaire doit être élargi, si nous voulons impulser un mouvement d'ensemble dans les sciences de l'homme.

A cet égard, les actes du colloque national contiennent des propositions fort intéressantes, notamment dans les domaines

de la recherche pédagogique, de la santé, des sociétés urbaines, des langues et cultures régionales ou des rapports entre l'art et la science.

Une dernière remarque : dans le rapport annexé au projet de loi est prévue la réalisation d'une bibliothèque des sciences sociales et humaines. Je m'en réjouis, non sans faire observer que la priorité doit être donnée à l'équipement des bibliothèques et des centres de documentation existants — leur pauvreté constitue un handicap majeur pour les activités de recherche.

Vous vous êtes engagé, monsieur le ministre d'Etat, à mettre un terme au dramatique manque de moyens dont souffrent les sciences humaines, notamment en personnel de recherche. Nous présenterons des amendements qui concrétisent cette volonté. Je sais qu'ils ont votre accord.

Voilà pourquoi, avec le groupe socialiste, je soutiens pleinement le texte du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Madrelle.

**M. Bernard Madrelle.** Monsieur le ministre d'Etat, lors de l'examen de la loi de finances pour 1982, nous nous félicitons, dois-je le rappeler, de la priorité accordée par le Gouvernement au domaine de la recherche et de sa volonté de porter l'effort national de 1,8 p. 100 à 2,5 p. 100 du produit intérieur brut en 1985.

Ainsi que vous l'avez déclaré à la tribune du Sénat, le projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche et du développement technologique constitue une étape historique pour la recherche française.

Dans le peu de temps qui m'est imparti, permettez-moi de soulever une question quelque peu spécifique : je veux parler des retombées civiles de la recherche militaire, plus exactement des usages militaires de la science. N'assiste-t-on pas actuellement à une sorte de collusion de coordination entre la recherche civile et la recherche militaire ? Elles ne constituent pas a priori deux domaines bien séparés, bien distincts, vous le savez : une profonde interdépendance les unit en fait.

Assurer la défense de la nation, telle est la mission première de l'Etat. Les armées de masse ont maintenant cédé la place à des armées de matériel très sophistiquées. L'industrie d'armement fait partie des industries à haut niveau technologique. Dans son ensemble, l'organisation militaire doit donc apprécier continuellement les principales évolutions technologiques.

Je tenterai de montrer que les liaisons entre la capacité technologique et la capacité militaire de notre pays sont on ne peut plus évidentes et que les retombées civiles de la recherche militaire sont en réalité aussi notables que les usages militaires de la recherche civile.

Notre stratégie de défense, qui n'est pas immuable, doit s'adapter impérativement à l'évolution des menaces et des technologies. La France se voit hélas contrainte de moderniser sans cesse son matériel.

A cet effet, la doctrine militaire française permet, je le crois, de situer le problème à son juste niveau. Permettez-moi de m'y arrêter quelques instants.

Notre capacité de dissuasion, aspect de notre défense qui fait le plus directement appel à la recherche, repose sur la notion de suffisance : il suffit alors de disposer d'une dissuasion crédible, c'est-à-dire susceptible d'infliger, à tout adversaire, quel qu'il soit, un dommage au moins équivalent à l'enjeu que représente notre pays.

Pour cela, il n'est sans doute pas nécessaire de suivre à grands frais, et forcément avec retard, les deux « grands » dans toutes les évolutions technologiques de leur force militaire.

Mais j'insisterai plus particulièrement sur le caractère de l'effort de recherche qui a pour but de rendre notre système de défense crédible. Cet effort perpétuel fait appel aux études les plus élaborées, notamment dans les domaines nucléaire, aéronautique et spatial, électronique ou informatique et dans le domaine des matériaux composites.

Bien qu'à finalité militaire, et je tiens à rappeler ici que 50 p. 100 des dépenses mondiales de recherche et de développement sont déterminées par des objectifs militaires, ces travaux de recherche ont dès lors des applications qui dépassent très souvent le cadre de la défense. Les retombées civiles sont évidentes et très directes dans des secteurs de pointe tels que l'énergie nucléaire, l'électronique ou l'industrie spatiale civile.

Cette recherche est financée pour l'essentiel avec des crédits publics dans un cadre où le civil et le militaire sont étroitement imbriqués : je pense à des établissements comme le commissariat à l'énergie atomique, ou la société nationale industrielle aérospatiale.

Représentant un cinquième du total de l'effort de recherche, la recherche militaire entraîne, il convient de le noter, la création et le développement de secteurs industriels nouveaux qui, tout en se diversifiant vers des productions civiles, deviennent progressivement des moteurs de la croissance économique de la France.

En dehors des grands domaines que je viens d'évoquer, la recherche militaire a également des retombées dans plusieurs secteurs de pointe : l'électronique, l'informatique, les télécommunications, l'aérospatiale, la biologie, les manipulations génétiques, le traitement de l'information.

Cet effort de recherche, de développement, est donc considérable et s'exerce dans presque tous les secteurs industriels de notre pays.

Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, j'ai abordé, j'en conviens, un problème très spécifique de la recherche et du développement.

Membre de la commission de la défense, je me devais, dans le contexte mondial actuel, de souligner l'interdépendance de plus en plus forte, de plus en plus poussée entre la recherche civile et la recherche militaire. De l'interaction des facteurs technologiques, militaires et politiques dépend sans doute l'avenir technologique de notre pays.

Vous comprenez, j'en suis sûr, l'enjeu et le rôle de cette liaison entre la recherche scientifique et la modernisation technologique de l'armement, en espérant bien entendu qu'au plus tôt la sagesse des nations mettra la recherche au seul service des hommes, (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bêche.

**M. Guy Bêche.** Monsieur le ministre d'Etat, sujet grave que celui dont nous débattons et point important que celui que je vais aborder — même si dans le texte sur lequel s'engage la discussion il n'y a plus rien ! (*Sourires.*)

Oui, grand sujet que celui de la recherche et du développement technologique et de la politique régionale à cet égard.

D'ailleurs, on pourrait être surpris que le Sénat, qui se veut encore « le grand conseil des communes », ait, avec toute sa majorité de droite, purement et simplement effacé les articles 8, 9 et 10 du projet initial, dont l'objet était de rendre officielle une nouvelle compétence de la région, elle-même nouvelle collectivité territoriale.

Quel pas en arrière nous propose-t-on ainsi de faire ! Mais, chacun le sait, l'Assemblée nationale, dans sa grande majorité, va réparer l'erreur et rétablir votre démarche qui s'inscrivait parfaitement dans le cadre de la décentralisation.

Il nous appartient de laisser de côté les combats conservateurs et rétrogrades. Le 10 mai 1981 est la date d'un nouveau départ.

**M. Jean Foyer.** Vers quoi ?

**M. Guy Bêche.** Ce jour a ouvert une nouvelle ère de conquêtes pour l'homme. Il a donné le signal d'un immense ébranlement des esprits, des énergies et des volontés.

Monsieur le ministre d'Etat, vous voulez avec votre projet, notamment avec les articles 8, 9 et 10, demander à chaque région — vous l'avez fait vous-même en Franche-Comté lorsque vous étiez président du conseil régional — d'amplifier le mouvement.

Vous souhaitez que les régions consacrent 5 à 6 p. 100 de leur budget à une politique de recherche. Président de conseil régional, vous étiez dans la note puisque vous aviez fixé l'effort du budget régional entre 5,5 et 6 p. 100.

Les assises régionales sur la recherche ont montré le rôle irremplaçable que les institutions régionales doivent être capables de jouer dans l'élaboration et la mise en place d'une grande politique de la science et de la technologie.

Chaque région possède des structures — universités, instituts universitaires de technologie, industries grandes ou petites et laboratoires de recherche — mais aussi des hommes qui ont des choses à dire et à montrer, qui ont envie de créer, de connaître ou de faire connaître.

Il ne saurait exister, il est vrai, vingt-deux politiques de la recherche et du développement technologique. Il y a et il ne peut y avoir qu'une politique nationale. Mais, nous l'avons vu, celle-ci peut s'élaborer dans les régions : les assises régionales en sont le meilleur témoignage. La région peut aussi être le lieu privilégié pour l'exécution de cette politique.

L'objet du projet, avez-vous déclaré, est d'articuler la politique nationale et la volonté des régions qui ont lancé le mou-

vement — toutes l'ont fait — sans attendre que la loi sur les compétences et les ressources des collectivités locales soit votée. Au contraire, chacun se plaignait, sous l'ancien régime, de ne pouvoir aller plus loin, y compris dans ce domaine-là.

Oui, la région est l'échelon le plus proche où peut s'organiser la véritable concertation. Elle a vocation pour contribuer à la diffusion et au développement des nouvelles techniques dont nos industries ont besoin pour assurer leur avenir et soutenir celui des emplois qu'elles drainent.

Cela est vrai aussi de la mise en place d'une politique de formation et d'information scientifique et technologique si utile à la démocratie.

La région est le point de rencontre idéal pour participer au décloisonnement de la recherche, ou pour détecter des innovations souvent porteuses d'avenir pour les petites et moyennes industries qui sont aujourd'hui le tissu essentiel de notre industrie.

Il arrive souvent que de petits pôles de développement naissent ici ou là, ou que certains veuillent en créer.

Quoi de plus normal, dans ces conditions, que la région suscite ou encourage des initiatives par ses propres financements, en définissant des programmes pluriannuels susceptibles de conduire à la signature de conventions avec les organismes publics ou privés ?

Vous voulez que se poursuivent la recherche et le développement dans une démarche démocratique. Vous souhaitez donc la constitution d'un comité consultatif placé auprès du conseil régional et appelé à se prononcer sur toutes les questions pour lesquels la région manifeste un intérêt certain dans le domaine qui nous occupe.

En d'autres termes, vous ne souhaitez pas que l'Etat dicte d'en haut la composition de ces comités : vous avez raison. Il doit y avoir une certaine souplesse. Cependant, la commission a cru bon d'aller un peu plus loin, pour apporter des précisions et pour éviter que la démocratie ne soit tronquée. Elle propose, en conséquence, qu'un décret précise les organismes qui seront membres de ces comités...

**M. Luc Tinseau.** Très bien !

**M. Guy Bêche.** ... son souci étant de protéger les éternels exclus.

**M. Luc Tinseau.** Voilà !

**M. Guy Bêche.** Monsieur le ministre d'Etat, vous êtes allé en terme de votre démarche dans la mise en place d'une action décentralisée pour animer, coordonner le développement de la recherche et de la technologie mais, en même temps, pour assurer la cohésion de la politique entre l'Etat et les régions.

D'une part, vous voulez assurer la représentation des régions au sein du conseil supérieur de la recherche et dans les instances de la planification ; d'autre part, vous entendez mettre en place dans chaque région un délégué de votre ministère.

Enfin, quand on parle de politique régionale, comment ne pas considérer immédiatement que la région est aussi le centre idéal pour prendre en compte la dimension culturelle du savoir scientifique et technique ?

Aussi, votre projet prévoit d'amplifier et de décentraliser ce qui a été trop souvent jugé comme le parent pauvre, à côté des cultures dites traditionnelles, littéraires ou juridiques. Vous répondez là à une aspiration immense, de plus en plus présente, c'est vrai. Ainsi, sera-t-il permis au plus grand nombre de mieux comprendre ce qui l'entoure, ce qui le domine, souvent, et qui, en tout état de cause, conditionne son avenir.

En réconciliant de façon vivante la science et la démocratie, vous contribuerez — et nous avec vous en adoptant votre projet — à réconcilier les Français et la science, à sortir notre société du déclin sur lequel la droite l'avait dangereusement engagée. Ainsi chacun pourra, à son niveau, affirmer sa confiance dans l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Le Baill.

**M. Georges Le Baill.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le projet de loi d'orientation de la recherche et du développement technologique de la France traduit la volonté politique du Gouvernement, notre volonté de sortir la France de la crise.

Il programme l'effort national sur plusieurs années, effort indispensable pour assurer le développement à long terme de notre pays et sa place dans le monde.

Aujourd'hui, nous payons le ralentissement de l'effort de recherche qui est intervenu dans les années 1970-1980. Il faut en tirer l'enseignement suivant : la recherche doit resler la priorité des priorités, qu'elles que soient les difficultés que nous traversons. En assurant cette base, nous préparons l'avenir du pays et la collectivité nationale récoltera les fruits de cette politique dès la fin de cette décennie.

Je traiterai principalement des rapports entre la recherche et l'industrie, qu'elle soit privée ou publique.

L'annexe du projet fait référence à une progression en volume de la recherche industrielle de 8 p. 100 en moyenne, soit de 10 p. 100 pour les entreprises nationales et de 6 p. 100 pour le secteur privé, chacun de ces deux secteurs y consacre actuellement une somme de quelque 15 milliards de francs.

L'atteinte de cet objectif repose sur la mobilisation de l'appareil de production. En effet, ainsi que l'ont rappelé plusieurs de mes collègues, 1 000 entreprises seulement sur 40 000, soit 0,25 p. 100, réalisent un effort significatif en la matière. Sans insister davantage sur cette faiblesse, j'en déduis la nécessité d'une articulation et d'une cohérence parfaites entre la politique de recherche et la politique industrielle, en particulier dans le secteur nationalisé.

En premier lieu, les groupes nationalisés doivent bien prendre en compte cette priorité dans leurs plans de développement qui sont en cours d'élaboration : la réalisation de ces plans réclame des moyens, des processus adaptés et, en particulier, le décloisonnement, la rupture de l'isolement du monde industriel par rapport au monde de la recherche ou au monde universitaire.

La création des groupements d'intérêt public doit permettre l'établissement de passerelles et une bonne coopération, et les aides à l'innovation que peut fournir aux entreprises l'agence nationale de valorisation de la recherche doivent aussi jouer leur rôle.

La formation doit favoriser ces nouveaux rapports. Que l'Université délivre des diplômes d'ingénieurs égaux à ceux des grandes écoles, que s'étende l'expérience de l'université de technologie de Compiègne, voilà d'autres facteurs tout aussi positifs.

Jeter ces passerelles, favoriser la mobilité, attirer des chercheurs dans l'entreprise impliquent un statut relatif aux travailleurs scientifiques des entreprises industrielles. C'est donc à juste titre que le projet tend à ce que les conditions d'emploi de ces chercheurs soient fixées dans des conventions collectives, de même que le déroulement de leur carrière, les qualifications qu'ils auront acquises, leurs possibilités de mobilité vers les établissements publics de recherche, puis de retour dans l'entreprise d'origine. Le secteur industriel nationalisé doit avoir une force d'entraînement et donner l'exemple en introduisant de telles dispositions dans les conventions collectives qui le concernent.

L'effort de recherche doit être pris en charge par l'ensemble des acteurs de la vie économique. Que le secteur industriel doive prendre toute sa place ne signifie pas pour autant que seuls les chefs d'entreprise élaboreront les programmes, bien au contraire : les travailleurs doivent être étroitement associés.

Ainsi, le comité d'entreprise doit-il pouvoir chaque année donner son avis, le chef d'entreprise dressant le bilan des actions entreprises, avec les conditions financières de leur exécution, informant sur l'utilisation des aides publiques éventuelles, sur les effectifs, leur qualification, et présentant le plan de recherche pour l'année suivante.

Une telle procédure serait un exemple concret de la démocratie de l'entreprise et favoriserait le développement économique de celle-ci ainsi que son efficacité.

Sans avoir la prétention d'être exhaustif, je voulais citer ces quelques moyens de nature à permettre à la collectivité nationale de prendre en charge l'effort de recherche et à réconcilier le monde de la recherche et le monde industriel, ou encore le monde de la science, de la technologie et la démocratie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à Mme Sicard.

**Mme Odile Sicard.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, certains interviennent dans ce grand débat sur la recherche et le développement technologique parce qu'ils sont eux-mêmes des scientifiques et qu'ils voient enfin reconnaître leur place au premier rang de la lutte pour l'avenir.

Quoique n'étant pas une scientifique, je tiens néanmoins à m'exprimer, car ma formation en sciences de l'éducation m'a alertée sur les problèmes de formation des enfants et des adultes, rendue sensible à ces fossés qui séparent la recherche

et la technique, ceux qui espèrent dans le développement technologique et ceux qui en ont peur, et a appelé mon attention sur la différence extrême entre le savoir des scientifiques et la représentation qu'en ont les autres, c'est-à-dire la grande majorité de nos concitoyens.

La recherche, et surtout la recherche fondamentale, est considérée comme le domaine réservé d'une catégorie d'hommes et de quelques femmes — j'y reviendrai — un peu marginale.

Les chercheurs sont vus — à juste titre — comme ceux qui essaient de percer les mystères de la réalité mais, du coup, on se les représente comme en dehors de cette réalité quotidienne et tangible, comme n'ayant pas tout à fait les pieds sur terre et vivant dans un monde à part où seuls ils peuvent pénétrer car ils en connaissent les lois.

La nécessité de la recherche est alors jugée à ses résultats immédiats et quotidiens : oui aux sciences de la vie, lorsqu'elles conduisent à des progrès médicaux : oui aux technologies qui facilitent la vie de tous les jours ou le travail. Mais, faute d'une conscience claire du lien entre les différents progrès technologiques, le reste serait sujet à caution, ne serait à développer que par l'aval, quand le besoin en est prouvé, et est vécu comme une source de dangers.

Nous connaissons les causes objectives de cet état d'esprit, les progrès technologiques ayant été trop souvent liés aux armements les plus sophistiqués et les plus destructeurs ou ayant été ressentis, faute d'être maîtrisés sur le plan économique, comme les rivaux du savoir-faire de l'homme, et donc les rivaux de l'emploi.

Vous avez déclaré au Sénat, monsieur le ministre d'Etat, que la recherche française, priorité nationale, devait s'insérer dans la vie collective, que cette grande ambition avait « valeur d'appel s'adressant à toutes les forces vives du pays et, par-delà, à tous les Français, qui doivent savoir que le développement scientifique et technologique est aujourd'hui la meilleure chance du pays. »

Le succès des assises régionales de la recherche et de la technologie ainsi que du colloque national a bien montré que tous les professionnels de la recherche, ceux des organismes comme ceux des universités, les partenaires économiques et sociaux conscients de l'urgence de la recherche apportaient largement leur adhésion à votre projet tout en formulant à son propos, comme ils se devaient, leurs observations.

Selon l'article 5 du projet, la politique de recherche et de développement technologique vise à la diffusion de l'information scientifique et technique. Pour que cette diffusion dépasse le public des spécialistes, indispensables, certes, mais insuffisant, il faut lui fournir les moyens de se faire entendre des autres. Les journées « portes ouvertes » dans les laboratoires, il y a quelques mois, ont surpris leurs organisateurs par l'affluence qu'elles ont suscitée. Mais des études récentes insistent sur le fait que la connaissance des non-spécialistes est une autre façon de connaître, un autre langage, et que ce qu'on appelle la vulgarisation scientifique doit s'appuyer sur cet autre langage et l'analyser au préalable pour faire passer des messages compréhensibles.

Des journées d'études internationales auront lieu sur ce thème à Lyon, en décembre, sous l'égide du C.N.R.S. Elles paraissent répondre à une nécessité qui doit être reconnue.

Si l'on peut envisager une vulgarisation qui permette une meilleure appréhension des découvertes scientifiques et de l'impact réel des nouvelles technologies, restera le problème de la formation de l'esprit scientifique sans laquelle on ne pourra pas réconcilier le peuple avec la science, comme vous le voulez avec tant de conviction.

Des expériences concluantes portant sur l'enseignement de la physique montrent que le raisonnement spontané découlant de l'expérience directe, en mécanique par exemple, est en contradiction avec le raisonnement scientifique et gêne son acquisition.

Contrairement à une idée trop répandue, l'esprit scientifique n'est pas un don de la nature, mais il s'acquiert. Forme du développement intellectuel, il est avant tout tributaire du milieu éducatif. Sans doute convient-il de relever ici une autre idée trop répandue : les femmes n'ont pas, sauf exception, l'esprit scientifique. Est-il nécessaire de rappeler que les exceptions sont assez nombreuses et — qui plus est — de plus en plus nombreuses, pour montrer que ce n'est pas un fait de nature, mais un fait de société ?

On entend encore opposer l'esprit scientifique à l'intuition, alors qu'on sait la place de cette dernière dans la recherche, et la froideur scientifique à la chaleur des rapports humains. Les psychologues constatent des blocages affectifs face aux mathématiques. Mais s'est-on donné les moyens d'analyser suffisamment ces blocages ?

Les changements de mentalité seraient les plus difficiles. Mais le fait que nos enfants — garçons et filles — aient grandi dans le monde de l'audiovisuel, de la machine à calculer et des équipements ménagers ou scolaires sophistiqués, qu'ils aient été témoins, dès leur plus jeune âge, des voyages dans l'espace les a préparés bien mieux que nous aux mutations scientifiques et techniques de notre société.

Bien que ce ne relève pas de votre responsabilité directe, monsieur le ministre d'Etat, il est grand temps que l'éducation nationale forme ses maîtres en les adaptant à l'ampleur des mutations technologiques, plutôt que de demander à nos enfants de nous ressembler et de s'adapter à un système d'enseignement qui leur fait reproduire notre société.

Sans doute peut-on espérer que la prise de conscience et l'élan scientifique suscités par votre projet hâteront les réformes trop longtemps remises dans l'enseignement. Elevés dans un monde technologique différent, ceux qui arrivent aujourd'hui à l'âge adulte nous posent à leur tour la question que s'est posée notre génération et dont la réponse conditionne l'adhésion pleine et entière à votre grand programme.

La recherche et le développement technologique augmentent le pouvoir de l'homme dans des proportions qui, depuis cent ans, ont enthousiasmé, puis engendré la crainte, justifiée, de ne maîtriser que difficilement ce pouvoir dans le sens du progrès.

Si la recherche a besoin de la plus grande liberté, comment ses applications seront-elles contrôlées démocratiquement ?

Votre projet, monsieur le ministre d'Etat, prévoit ce contrôle et la démocratisation des structures de la recherche, mais l'information, la diffusion et, surtout, la compréhension par le plus grand nombre élargiront le caractère démocratique des choix qui conditionneront l'avenir. Nous comptons sur vous pour y veiller avec nous. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Roger Rouquette.

**M. Roger Rouquette.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, dans le droit fil des grands textes adoptés depuis un an ou en cours de vote sur la décentralisation, les nationalisations, les droits des travailleurs — voici le projet de loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France.

Toutes ces lois visent à rénover le tissu social et industriel de notre pays. tâche pour laquelle la majorité a reçu mandat au printemps '81 et à laquelle elle s'est attelée depuis.

Ce projet revêt donc une grande portée politique, et pour deux raisons essentielles.

D'abord, il intervient dans un domaine qu'ont caractérisé pendant la dernière décennie la stagnation et le déclin. En effet, l'effort de recherche-développement de la France est tombé à 1,8 p. 100 du P. I. B. Si l'on compare avec d'autres pays, exercice dont l'opposition est, en général, triande, l'effort de la R. F. A. et du Japon s'accroissait, dans le même temps, tandis que celui de la Grande-Bretagne et des U. S. A. stagnait, mais tout de même à 2,2 p. 100 de leur P. I. B.

Ensuite, il a un caractère volontariste. Contrairement à l'idée que répand complaisamment la droite, la formule : gauche égale laxisme, est opposée à la réalité. Cette politique fait appel à l'effort, à la volonté et au choix dans les priorités. Or, dans l'état actuel de l'économie française, c'est par une politique de ce type dans le domaine de la recherche, de la technologie et des investissements publics que pourra être « réamorcée la pompe » et que progressera l'économie française.

Ainsi, après un an de gouvernement de la gauche, ce projet vient-il à son heure : ni trop tôt, ni trop tard.

Il ne vient pas trop tôt, car cette année a été consacrée à la préparation de ce qui est le fruit du plus grand mouvement d'idées qui ait eu lieu dans le monde scientifique français depuis longtemps : colloques régionaux, colloque national, élaboration du projet forment un triptyque exemplaire qui concilie les exigences de la démocratie et les prérogatives de la puissance publique.

Il ne vient pas trop tard, car il s'insère dans l'effort de redressement qu'a entrepris le Gouvernement.

Une fois retracé le cadre politique dans lequel s'inscrit le projet de loi dont l'Assemblée nationale se saisit ce soir, je voudrais mettre l'accent sur une de ses caractéristiques : la souplesse.

En effet, la recherche en France a trop longtemps souffert de la rigidité des textes législatifs la concernant. Cette situation provient certes du fait qu'aucune loi globale sur la recherche n'a jamais été adoptée en France, mais surtout du fait que le

secteur de la recherche reflète le caractère mixte de l'économie française, qui rassemble des sociétés du secteur privé et du secteur public et nationalisé avec toutes les nuances que l'on peut trouver entre les deux. La collaboration nécessaire entre tous ces types d'entreprises a souvent été freinée par des rigidités juridiques.

L'exemple de souplesse le plus caractéristique est celui des groupements d'intérêt public.

En effet, quelles formes d'organisation permettaient jusqu'à maintenant de constituer une personne morale entre plusieurs personnes morales de droit public ou privé à une fin bien déterminée, telle que la gestion d'un équipement ? Dans notre arsenal juridique figuraient pour l'essentiel les groupements d'intérêt économique, institués par une ordonnance du 23 septembre 1967. Certes, les G. I. E. ont joué un rôle important dans la vie économique de ces dernières années. Mais tout le texte de l'ordonnance que j'ai pris le soin de relire est orienté vers l'activité commerciale.

En voici quelques exemples. Le G. I. E. jouit de la personnalité morale et de la pleine capacité à dater de son immatriculation au registre du commerce, aux termes de l'article 3. Les membres du groupement sont tenus des dettes de celui-ci sur leur patrimoine propre, selon l'article 4. Le groupement est dissous si l'un de ses membres est frappé d'incapacité, de faillite personnelle, d'après l'article 14. Et je pourrais multiplier les exemples.

Certes, cette formule juridique pourrait être appliquée à la recherche et à la technologie, et il est arrivé que des groupements d'intérêt économique aient été constitués en ce domaine. L'exemple le plus connu est celui du G. I. E. unissant le C. E. A. et le C. N. R. S., pour la gestion du Ganil — grand accélérateur national à ions lourds — à Caen. Mais ce G. I. E. a été constitué et fonctionne au prix d'une gymnastique incommode visant à adapter à la science et à la technique une législation faite pour le commerce.

En créant des groupements d'intérêt public, le projet de loi taille un costume dont les mesures s'adaptent exactement à la recherche et à la technologie.

Cette innovation est très attendue du monde scientifique. Toutes les personnes qui ont été entendues par la commission spéciale ont été unanimes à s'en louer.

De nombreux G. I. P. sont prêts à démarrer dès la promulgation de ce projet de loi.

Citons par exemple un G. I. P. sur l'étude de la lithosphère profonde, formé de l'institut français du pétrole, du bureau de recherche géologique et minière et de l'institut national d'astronomie et de géophysique, qui dépend du C. N. R. S.

Devant cette urgence, on doit s'élever avec force contre la décision du Sénat de poser le principe de la création des G. I. P., mais de renvoyer à une loi les conditions et les règles de création, d'organisation et de fonctionnement de ces groupements.

Certes, la création des G. I. P. ne s'applique pas seulement au domaine de la recherche et de la technologie. La Haute Assemblée a d'ailleurs renvoyé cette innovation à plus tard en invoquant la nécessité d'examiner l'ensemble de ses applications, mais ce prétexte doit être stigmatisé : le juridisme du Sénat cache mal sa volonté de s'opposer à toute innovation.

Je voudrais maintenant insister sur les caractéristiques des G. I. P. qui me paraissent les plus importantes, sans entrer cependant dans les détails, qui seront étudiés lors de l'examen de l'article 17.

Tout d'abord, le G. I. P. est constitué pour une durée déterminée. Cette caractéristique a parfois été critiquée lors des audiences de la commission spéciale. On aurait voulu que les G. I. P. puissent être constitués à titre permanent. Mais cette faculté me paraît contraire à l'esprit même de ces groupements, qui doivent être fondés en vue d'une activité précise et temporaire. De plus, créer des G. I. P. permanents risquerait de perpétuer des rentes de situation qu'il convient d'éviter dans la recherche et la technologie.

Par ailleurs, le texte sur les G. I. P. prévoit que la puissance publique en conserve la maîtrise. En effet, même si cette institution a pour objet de faire travailler ensemble des chercheurs du secteur public et du secteur privé, la puissance publique doit pouvoir s'assurer que l'intérêt public reste toujours la mesure de l'activité du G. I. P., aucune déviation ne devant être admise à cet égard.

En ce qui concerne les personnels que les différents organismes mettront à la disposition des G. I. P., le projet de loi prévoit que les conditions dans lesquelles ils sont rémunérés doivent être précisées dans la convention constitutive du groupement. Mais la constitution d'un G. I. P. ne doit en rien servir

de prétexte à un amoindrissement du statut des travailleurs. Les syndicalistes que la commission spéciale a entendus ont souvent insisté sur ce point. Il est vrai qu'ils ont été échaudés ces dernières années par les effets pervers de pratiques qui transformaient, par exemple, les bénéficiaires d'allocations individuelles spécifiques pour la recherche en personnels hors statut ou les personnels des filiales des entreprises du secteur public ou nationalisé en personnels à statut amoindri. Il convient donc, monsieur le ministre d'Etat, que vous apportiez toutes assurances sur le statut des personnels des G. I. P.

Au terme de cette intervention, je soulignerai l'importance des G. I. P. dans l'effort de décloisonnement de la société scientifique française. Faire travailler ensemble des salariés du secteur public issus de différents organismes ou des salariés du secteur public et du secteur privé, faire en sorte que ces salariés apprennent à mieux se connaître, quel bel objectif pour un Gouvernement de gauche ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Louis Lareng.

**M. Louis Lareng.** Monsieur le ministre d'Etat, le projet de loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France présente un grand intérêt pour le développement de la recherche médicale et de la recherche en santé.

La recherche médicale et la recherche en santé ne peuvent, en effet, se concevoir comme isolées des préoccupations de la société. C'est dire combien il est important que la mission des grands organismes de recherche, comme l'institut national de la santé et de la recherche médicale, soit étendue de la seule acquisition des connaissances nouvelles — qui reste bien entendu prédominante — à leur « transfert » social, au travers des trois formes prévues par le projet de loi : valorisation, information, formation.

Au sujet de la valorisation, j'insisterai sur le fait qu'il faut comprendre ce terme à la fois dans ses implications économiques et dans ses implications sociales. Il s'agit, certes, de faciliter les transferts technologiques et d'aider ainsi à la reconquête du marché intérieur et à la conquête de nouveaux marchés extérieurs dans des domaines cruciaux comme ceux du médicament ou du génie biologique et médical, mais il faut aussi faire en sorte que les nouveaux acquis de la connaissance passent plus vite dans la société et, en particulier, que les systèmes de santé et de distribution de soins puissent bénéficier plus rapidement que par le passé des apports nouveaux. Cela suppose un dialogue accru entre les partenaires sociaux et les milieux de la recherche, dialogue que le rôle nouveau attribué aux conseils d'administration des organismes de recherche — lieux de concertation entre les acteurs de la recherche et les représentants du monde du travail et de l'économie — devrait largement favoriser.

Quant à l'information, à la diffusion de l'information scientifique et technique, elle est une des clefs d'une accession égalitaire — ou moins inégalitaire ! — à une meilleure santé. Il importe, en effet, de consentir un effort significatif pour que les nouvelles connaissances ne restent pas réservées, de fait, à des catégories privilégiées. De ce point de vue, il ne suffit pas de diffuser les informations nouvelles, il faut aussi s'interroger sur l'ensemble des circuits d'information et sur la façon dont les diverses catégories sociales reçoivent ces informations, souvent noyées au milieu de toutes sortes d'incitations dont certaines sont guidées par le souci du profit plus que par celui de l'accroissement réel des connaissances.

Enfin, s'agissant de la formation, il est tout à fait judicieux que le projet reconnaisse l'importance du rôle des organismes de recherche dans la formation — aussi bien initiale que permanente — aux côtés de l'éducation nationale. Dans le respect des vocations individuelles, les chercheurs, ingénieurs et techniciens de recherche doivent pouvoir contribuer au transfert des connaissances qu'ils ont acquises dans leurs laboratoires ou à l'occasion de leurs recherches cliniques ou épidémiologiques.

Dans son titre de programmation, je retiens que le projet de loi évoque des croissances moyennes importantes, tant pour le taux de croissance en volume des dépenses civiles de recherche et de développement que pour l'accroissement des personnels.

De ce point de vue, tout en insistant sur l'importance d'un développement équilibré des grands secteurs de la recherche, il convient de ne pas se dissimuler que, dans le domaine de la santé, en dehors de quelques équipements lourds comme les cyclotrons médicaux ou les scanographiques — et je ne veux parler ici que de leurs applications à la recherche ou de la technologie de leur perfectionnement — la condition essentielle du développement est l'accroissement sensible du nombre des personnels.

Il faut d'abord combler une partie du retard accumulé, en corrigeant les injustices engendrées par le recrutement, hier, de nombreux chercheurs ou techniciens « hors statut » pour faire face, par des expédients, aux besoins essentiels non couverts du fait de l'insuffisance du nombre de postes nouveaux créés au cours de la précédente décennie.

Mais il faut aussi élargir le potentiel actuel, seule façon de permettre à nos laboratoires de retrouver, dans tous les domaines de leur compétence, un rôle exemplaire. Il s'agit là d'un investissement rentable, de façon immédiate par l'amélioration espérée des connaissances utiles pour le progrès médical et sanitaire, mais aussi de façon plus lointaine par les perspectives d'ouverture de nouveaux débouchés pour les résultats de ces recherches, si elles deviennent véritablement compétitives. Or il n'y a pas de mystère : la capacité de compétition est directement liée, dans le domaine biologique et médical, à la capacité de réunir des équipes de taille suffisante pour traiter des problèmes avec les mêmes atouts que les équipes concurrentes dans le monde.

Il serait donc logique que le taux moyen de croissance proposé de 4,5 p. 100 l'an soit modulé en hausse dans des secteurs comme ceux de la recherche médicale ou sanitaire.

Mais il faut aussi dire un mot des aspects qualitatifs de la programmation.

De ce point de vue, l'individualisation de programmes mobilisateurs présente, de toute évidence, un intérêt majeur dans le domaine de la santé et de la recherche médicale. Plus qu'ailleurs, en effet, le caractère multidisciplinaire des recherches, la nécessité de la coopération inter-organismes, la mise en commun des ressources de la biologie, de la physique, de la chimie, des mathématiques, des sciences humaines et sociales s'imposent. Et il est bon que, sur un certain nombre de thèmes d'intérêt national, cette mise en commun des ressources et des intelligences puisse être effectuée de façon exemplaire. Ainsi l'essor des biotechnologies ou l'amélioration des conditions de travail — deux des sept programmes mobilisateurs envisagés pour 1983 — concernent directement la biomédecine et la santé, mais ces secteurs de la recherche ne sauraient être indifférents à deux autres programmes mobilisateurs : celui qui concerne le développement de l'aide au tiers monde — y a-t-il un domaine plus galvanisant que celui de la santé dans cette perspective ? — et celui qui s'attache à promouvoir l'usage du français comme langue scientifique et à développer la culture d'expression française dans le monde.

J'ai noté avec tout autant d'intérêt que la loi permettrait désormais aux organismes de recherche de définir de façon explicite leurs axes de développement finalisés et leur participation à l'effort de recherche fondamentale, et cela en fonction de leur logique propre, dans le respect de leur liberté, garante du maintien et du développement de la créativité.

Il est satisfaisant que le projet de loi jumelle ainsi la nécessité d'un effort collectif coordonné sur certains axes privilégiés — les programmes mobilisateurs — et la liberté d'expression des institutions de recherche en conformité avec leur mission spécifique. Ainsi, la connaissance de l'état sanitaire de la population et celle des moyens propres à l'améliorer, de même que les conditions du développement de l'enfant et de l'adolescent ou celles du vieillissement pourront faire l'objet de travaux approfondis sans porter préjudice aux progrès de la connaissance dans les mécanismes les plus fondamentaux de la vie.

Quant au titre d'orientation, je n'ai pas besoin d'insister sur la légitimité qu'il reconnaît aux personnels de la recherche publique d'être désormais considérés comme relevant de la fonction publique, tout en prévoyant la nécessité de dispositions dérogatoires pour préserver la spécificité des divers métiers de la recherche. C'est à la fois œuvre de justice et disposition intelligente : en libérant les personnels de la recherche de l'anxiété de la perte possible de leur emploi, le projet leur permettra de retrouver plus d'audace dans l'exploration de voies nouvelles.

Je n'ai pas non plus besoin d'insister sur l'attente intéressée, voire passionnée, que suscite la perspective du nouveau statut envisagé pour les organismes de recherche à caractère scientifique et technique, qui devrait permettre d'évoluer vers une gestion plus responsable des laboratoires et leur contrôle a posteriori, élément essentiel pour favoriser, là encore, leur créativité.

Je voudrais surtout marquer l'intérêt majeur que présentent les dispositions du projet en faveur de la création de groupements d'intérêt public. Dans le domaine de la recherche en santé et de la recherche médicale, les acteurs sont très divers et c'est heureux : institutions de la recherche, hôpitaux, universités, laboratoires de développement technologique. La compétitivité internationale, je l'ai déjà affirmé à propos de la croissance des effectifs, ne peut être acquise que si sur chaque thème majeur

sont réunies les « masses critiques » suffisantes de chercheurs, de techniciens et de moyens matériels. Les G. I. P. devraient permettre d'y parvenir sans porter atteinte à la spécificité des rôles de chacun des acteurs concernés, et cela sous le contrôle de l'Etat, puisqu'ils doivent être à majorité « publique », mais aussi en associant tous les partenaires privés soucieux de participer à l'effort du progrès national.

En conclusion, je ne peux donc que souhaiter une large adhésion à ce projet et, de la part du Gouvernement, le souci de l'appliquer en assurant le progrès spécifique de la recherche médicale et de la recherche en santé, en reconnaissant, avant tout, la nécessité d'en accroître le potentiel humain. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Derosier.

**M. Bernard Derosier.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, football — musique — recherche scientifique, tel est le triptyque qui aura marqué cette première journée de l'été 1982 pour les Françaises et les Français.

Pour le côté sportif, saluons la première victoire de l'équipe de France. Pour le côté culturel, saluons l'initiative heureuse du ministre de la culture, mais regrettons de n'y avoir participé que par un concert de solistes ne jouant pas forcément en parfaite harmonie. (Sourires.) Pour le côté scientifique, saluons l'initiative du Gouvernement de nous soumettre un tel projet, car cette loi ne sera pas une loi inutile, monsieur Foyer.

Mettre notre pays au troisième rang mondial dans le domaine de la recherche, tel est le but de ce projet de loi : il convient de le dire et de le répéter. L'élection de François Mitterrand à la Présidence de la République a permis de donner un souffle nouveau à la recherche, ce que l'on a pu constater lors des assises régionales et nationales. Associer à cet effort tous les partenaires : scientifiques, humanistes, enseignants, chercheurs, ingénieurs, entrepreneurs, afin que chacun relève le gant et travaille dans la même direction, voilà notre responsabilité.

Si nous accordons une importance primordiale au développement de la recherche, c'est parce que nous la considérons comme un élément essentiel dans la réalisation du changement social, politique et économique de notre pays.

Pour ce qui est du changement social, l'introduction des technologies modernes doit être orientée principalement vers l'amélioration des conditions de travail et de vie ; la satisfaction des besoins dits immédiats ne doit pas être oubliée des chercheurs.

Sur le plan politique, il faut se donner les moyens financiers suffisants afin d'exploiter au mieux toutes les filières, d'assurer aux hommes un statut les dégageant de toute contingence matérielle et, surtout, de faire de notre pays la troisième puissance scientifique du monde, ce qui permettrait notamment à notre langue de trouver sa place en tant que véhicule du progrès technique.

Dans le domaine économique, enfin, le développement des bases industrielles de la croissance économique que nous voulons passe par la maîtrise des connaissances techniques et scientifiques dans les secteurs de pointe aussi bien que dans les industries traditionnelles, où l'innovation est la condition sine qua non du maintien de l'activité.

J'insisterai plus particulièrement sur deux aspects qui me semblent nécessaires à la réussite de ce projet : la participation indispensable des régions à l'effort national déjà évoquée par mon collègue Guy Bêche ; la mobilisation de tout le système éducatif.

Le Gouvernement — il l'a souligné en maintes occasions — considère la décentralisation comme la grande affaire de la législature. Toutes nos propositions, tous les projets que nous serons conduits à étudier doivent donc intégrer la nécessaire décentralisation de l'administration mais aussi du processus même de décision. Nous devons prendre l'habitude de chercher, de mettre en application, de produire dans des espaces géographiques plus limités. Le développement technologique actuel interdit que se perpétue le schéma traditionnel du savant génial découvrant seul, dans son laboratoire, un produit nouveau, lequel est lui-même fabriqué par un entrepreneur assumant seul les risques liés à l'industrialisation.

Aujourd'hui, le processus de recherche-développement doit être mené à bien par des équipes intégrant recherche pure, développement technologique et mise en production. Dans son élaboration, il doit être l'occasion de concertations et d'améliorations de la part des uns et des autres. C'est pourquoi nous considérons que le milieu régional est particulièrement bien adapté à une diffusion de la connaissance scientifique dans le monde économique.

Tel est le sens de la démarche politique entreprise par le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais. Cette région a su apporter une aide concrète dans le domaine de la recherche, son ambition étant de se placer au deuxième rang national après Paris et à égalité avec la région Rhône-Alpes.

Cela s'est traduit dans les faits par la création au sein du conseil régional d'un groupe de travail où se trouvent associés élus, membres du comité économique et social régional, représentants des établissements de recherche et des syndicats. Ce groupe de travail, en passe d'être remplacé par le comité consultatif de la recherche, assure la sélection des opérations aidées suivant des critères généraux définis par le conseil régional, notamment la promotion des recherches spécifiques à la région sur des thèmes d'intérêt régional ou ayant une résonance particulière dans la région ; le développement des recherches correspondant à une politique volontaire de la région ; l'encouragement au niveau des recherches nationales ou internationales susceptibles de restaurer l'image de la région et de lui assurer une bonne réputation dans les milieux scientifiques ; la coordination des actions actuellement dispersées comme celles qui concernent l'océanographie, la pêche ou la pollution marine ; la préservation d'un certain équilibre entre les différents centres de recherche ; la recherche de l'effet multiplicateur maximum, tant pour les matériels que pour les postes.

Nous avons donc déjà beaucoup fait et nous sommes prêts à prendre notre part dans l'effort national, mais il est nécessaire que l'Etat soutienne la recherche régionale tant en crédits d'investissement qu'en crédits de fonctionnement. En effet, avec 7 p. 100 de l'économie nationale et 6 p. 100 des effectifs universitaires, la région Nord-Pas-de-Calais ne dispose que de 2 p. 100 du potentiel des organismes publics de recherche. Pour rattraper ce retard, nous devons obtenir la réalisation d'opérations significatives liées soit à des points forts de notre économie — comme, par exemple, l'institut français des transports nouveaux, l'institut d'instrumentation ou l'institut national de recherche avancée en production automatisée — soit à des projets européens tels l'accélérateur de particules de type synchro-cyclotron ou la soufflerie transsonique.

Un autre élément essentiel doit être intégré dans notre réflexion en matière de recherche ; je veux parler des rapports existant entre la recherche et la culture.

Il faudra déterminer le rôle que le système éducatif devra jouer, non pas tellement pour former des chercheurs mais, surtout, pour permettre une véritable diffusion des résultats qui pourront être obtenus et, aussi, pour que chacun puisse maîtriser la révolution que va apporter l'apparition des technologies nouvelles.

Nous ne pouvons passer sous silence une des grandes « misères » du septennat de M. Giscard d'Estaing, à savoir la pauvreté des budgets de l'éducation. Les premiers effets de cet abandon se sont fait sentir dans les résultats catastrophiques que l'on connaît, surtout en ce qui concerne la formation professionnelle des jeunes.

Modifier cet état de fait nécessite des changements profonds de notre système éducatif. Pour cela il faut développer la recherche pédagogique, élément essentiel pour assurer la réussite de la grande forme de l'éducation que nous voulons mettre en place.

Les différents rapports qui ont été publiés depuis un an ont tous montré la nécessité d'intégrer l'école dans la vie. C'est dans ce but que sont réalisées certaines expériences : écoles ouvertes, projets d'équipes éducatives, par exemple. Ainsi le Gouvernement prend enfin en compte les travaux réalisés depuis des années par les mouvements pédagogiques — Freinet ou Decroly — et par les syndicats d'enseignants alors que ces travaux n'avaient jamais retenu l'attention des gouvernements précédents.

Nous arrivons au terme de la discussion générale. Qu'il soit permis au président de la commission spéciale qui a préparé ce débat de formuler quelques observations.

Je remercie les membres de l'opposition qui ont souligné le bon climat qui a régné au cours de nos travaux en commission. Je souhaite que ce climat demeure lors de la discussion des articles, en espérant non seulement que la courtoisie continuera d'être de mise mais également qu'aucune procédure de ralentissement, voire de blocage de nos travaux ne vienne perturber le bon déroulement jusqu'ici constaté.

Les modifications que chaque groupe politique est susceptible d'apporter au rapport annexe ne peuvent que s'inscrire dans un principe général. Ce rapport annexe détermine la programmation et l'orientation de la politique de recherche et de développement technologique. Il ne me paraît donc pas concevable que l'on réuse la loi, que l'on désapprouve la politique et que, néan-

moins, on prétende réécrire ou même compléter un document auquel on s'oppose.

La suite de nos travaux permettra, mes chers collègues, de vérifier si cette logique est respectée. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Sénat est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Mesdames, messieurs les députés, à cette heure tardive, je m'efforcerais d'être bref mais, néanmoins, de répondre, de manière précise, à vos interventions.

Je tiens d'abord à souligner que votre tâche n'était pas facile. Vous avez dû en effet travailler sur un texte qui avait été profondément amendé, à tel point que son équilibre avait été perturbé et que son contenu était devenu méconnaissable. Il ne faut pas oublier, par ailleurs, que vos travaux ont été rendus encore plus ardues compte tenu de la technicité relative des sujets abordés.

Je crois que nous vivons un moment historique pour notre politique de recherche scientifique, et vos interventions ont toutes témoigné de l'élan qui a été donné depuis un an. En effet, le 21 juin 1981 voyait l'avènement d'une majorité nouvelle. Un an après cette date, ce projet de loi, prouvé par François Mitterrand est présenté à l'Assemblée nationale. Les engagements ont été tenus, ainsi que certains d'entre vous l'ont souligné à juste titre.

Je tiens à rendre hommage au travail remarquable accompli par la commission spéciale et par son rapporteur, M. Bassinet. Il laisse en effet entrevoir, dans l'état actuel des choses, que nous pourrions rétablir l'essentiel du texte gouvernemental, c'est-à-dire l'impulsion qui était sortie du plus vaste débat démocratique jamais organisé.

Je veux remercier tous les orateurs qui se sont exprimés au nom de la majorité en apportant leur soutien à cet ensemble de propositions et à cette politique novatrice ainsi que M. Galley qui a indiqué, si je ne me trompe, qu'il approuvait l'idée directrice de ce texte; j'attends maintenant qu'il approuve le projet lui-même. En revanche, il me semble que M. Foyer, si je l'ai bien compris, n'est pas exactement dans les mêmes dispositions d'esprit. C'est une question qu'ils devront régler au sein de leur groupe.

De nombreuses questions ont été abordées par les différents intervenants et je ne voudrais pas les éluder.

La première me paraît être la place de la recherche fondamentale, en particulier celle de la recherche universitaire.

De même que ni la recherche universitaire ni les grands organismes de recherche fondamentale n'ont été pénalisés, bien au contraire, dans les arbitrages budgétaires que j'ai été conduit à opérer cette année, je puis vous assurer que je n'ai pas davantage l'intention de méconnaître, dans le projet de budget pour 1983, la priorité qu'il convient de leur accorder, priorité qui a d'ailleurs été soulignée par nombre d'entre vous, y compris par des orateurs de l'opposition.

Certains intervenants ont évoqué les problèmes d'évaluation, c'est-à-dire les problèmes de qualité qui sont particulièrement délicats mais sur lesquels je ne m'attarderai pas.

D'aucuns ont parlé des écoles de pensée et de leur puissance. Or il convient de souligner que le terme « école » ainsi employé n'est quelquefois qu'une litote, car tout organisme, toute organisation, toute institution secrète son esprit, avec ses qualités et avec ses défauts, avec ses tendances corporatistes. Je ne citerai aucune institution, car si je devais commencer par en nommer une, il faudrait que je les mentionne toutes. De tels penchants sont naturels; ils sont conformes à la nature humaine. Par exemple pour que des révolutionnaires, qui ont bien raison de l'être, ne changent pas il faut que le monde entier, autour d'eux, puisse changer.

Je tiens donc à appeler votre attention sur le fait que tout organisme a naturellement sa logique et que toute critique n'est pas toujours bonne à prendre. Néanmoins il convient de tenir compte de la priorité accordée à la recherche de base, à la recherche fondamentale, dès lors que la qualité est assurée. Ainsi l'évaluation est toujours réalisée au sein de ces organisa-

mes et de ces institutions. Certains ont indiqué, à juste titre, qu'elle était opérée par les pairs. Mais qui sont les pairs, sinon des élus, la plupart du temps ou, quelquefois, des personnes nommées? Il convient évidemment de faire en sorte que tous les avis puissent s'exprimer; mais il faut bien qu'en fin de compte une décision soit prise. Or elle appartient aux directeurs généraux des organismes, aux présidents des universités ou aux présidents des grands établissements. Il est donc indispensable de trouver un équilibre.

Je ne vous cacherai pas que l'évaluation, si elle reste consultative, joue un rôle essentiel. D'ailleurs, dans la plupart des cas, les propositions qui sont formulées aussi bien en ce qui concerne les promotions ou les carrières que les programmes de recherche, sont immédiatement suivies d'exécution. Il importe cependant de bien marquer où se situe le niveau de la décision.

Il m'appartient également de vous rappeler que les autorisations de programme inscrites pour l'Université ou, plus exactement, pour la part de la recherche universitaire qui dépend de l'enveloppe recherche — c'est-à-dire du comité de coordination interministériel que je préside — ont progressé cette année, parallèlement à celles qui ont été accordées aux grands organismes de recherche fondamentale que sont le C.N.R.S., l'I.N.S.E.R.M. ou l'I.N.R.A., c'est-à-dire de 30 p. 100 environ.

D'autres orateurs ont tenu à marquer l'importance des sciences sociales et humaines que je suis le premier à reconnaître. M. Maurice Godelier vient de me remettre le rapport que je lui avais demandé il y a quelques mois. Je n'en ai pas encore entièrement pris connaissance bien que j'en connaisse quelques arêtes mais je compte le rendre public dans les prochaines semaines. Ses conclusions nous permettront effectivement de définir les axes d'une politique audacieuse dans ce domaine, d'une politique qui fait confiance à la liberté et à l'esprit de la recherche.

Le deuxième grand sujet abordé touche évidemment à l'argent; c'est le problème budgétaire car certains se sont demandé si le budget suivrait. J'ai entendu M. Galley, notamment, évoquer les sourires qu'il a cru discerner sur le visage de tel ou tel ministre. Jamais la solidarité ministérielle n'a été mise à aussi rude épreuve que par ces regards scrutateurs qui cherchent d'avance à discerner la faille!

Je réponds simplement à M. Galley qui expliquait tout à l'heure qu'il prenait exemple sur l'attitude qu'avait la majorité du temps où elle était dans l'opposition, qu'il n'a pas, lui, l'expérience que nous avions pour la plupart. Pour avoir appartenu à plusieurs gouvernements, il sait en effet que quand un texte vient devant l'Assemblée nationale, c'est qu'il a été auparavant approuvé par l'ensemble des membres du Gouvernement en conseil des ministres. Plutôt que de se réfugier dans un pessimisme démobilisateur, dans un scepticisme morose, il vaut quelquefois mieux aller de l'avant et marquer les grandes directions.

Au fond, monsieur Galley, n'est-ce pas l'esprit même de la recherche que celui qui consiste, quelquefois, à partir un peu à l'aventure, sans savoir toujours très bien à quel résultat précis on aboutira? C'est cela l'esprit de la recherche; c'est un esprit conquérant, un esprit dynamique et c'est l'esprit de cette grande action que nous avons lancée avec de nombreux concours dans le pays, au-delà de toutes les sensibilités et de tous les clivages traditionnels.

Il reviendra cependant au Gouvernement d'avoir pris l'initiative de ce redressement, de cette restauration qu'a évoquée M. Birraux tout à l'heure et qui était effectivement bien nécessaire après le passage au pouvoir de ses amis.

Lorsque M. Quilès a indiqué qu'après 1967, l'effort avait régressé, puis stagné, j'ai entendu M. Foyer s'exclamer que le général de Gaulle n'était plus là! C'est exact et il m'est même arrivé de le citer. Mais, monsieur Foyer, si le général de Gaulle lui, n'était plus là, la majorité, dont vous étiez, gouvernait bel et bien. Alors pourquoi n'avez-vous pas entrepris cet effort de restauration qu'évoquait tout à l'heure M. Birraux en se plaçant dans la perspective évanouie du VIII<sup>e</sup> Plan? Je comprends naturellement sa nostalgie, mais il s'agit d'une nostalgie d'un futur quelque peu compromis et de pensées inabouties puisque même M. Giscard d'Estaing avait reculé devant la présentation à l'Assemblée nationale du projet de loi relatif au VIII<sup>e</sup> Plan. C'était à la fin de 1980 ou au début de 1981. Vous savez ce qui s'en est ensuivi. Il ne suffit donc pas d'afficher de bonnes intentions ainsi que M. Giscard d'Estaing l'avait fait en 1975 au cours d'un fameux conseil restreint consacré à la recherche. Chacun sait en effet que rien n'a ensuite changé.

Il est d'ailleurs très difficile de changer les choses. La pâte est lourde, c'est vrai, mais le rôle du ministère de la recherche et de la technologie, est également de créer cet élan et de s'appuyer sur la démocratie dont ont parlé M. Hermier et plu-

sieurs orateurs après lui. On ne peut en effet ressusciter les enthousiasmes, réveiller les énergies si l'on n'en appelle pas à la démocratie.

J'aborde le problème de la recherche industrielle.

Dans ce domaine, il n'appartient pas à la loi de fixer des objectifs. Les chiffres avancés ne sont qu'indicatifs, mais ils marquent clairement une orientation, une volonté qui, s'agissant des entreprises nationales, devra particulièrement se traduire dans les contrats de Plan.

En ce qui concerne les entreprises privées, le Président de la République a évoqué les facilités qui pourraient être données pour favoriser l'investissement de l'épargne dans ce que l'on appelle le « risque technologique », dans les entreprises de haute technologie. Encore faut-il que les propriétaires veuillent ouvrir leur capital. Il existe également un problème de fonds propres que certains d'entre vous ont souligné, M. Birraux notamment; mais on ne peut augmenter les fonds propres des entreprises que si les détenteurs du capital sont décidés à l'ouvrir.

D'autres grands sujets ont été abordés. Certains d'entre vous ont regretté que la liste des programmes mobilisateurs et des secteurs prioritaires n'ait pas été davantage allongée. Je les comprends et je tiens à leur répondre très simplement que le ministère de la recherche ne s'est mis réellement en place qu'au début de cette année avec les attributions qu'il avait reçues tant de l'ancienne D.G.R.S.T. que du ministère des universités — je pense au C.N.R.S. — ou bien du ministère de l'Industrie.

Or tout ne peut être réalisé en un jour et nous ne pouvons engager en même temps toutes les recherches finalisées, tous les programmes qui peuvent intéresser tel ou tel secteur dont plusieurs orateurs ont souligné l'intérêt, qu'il s'agisse de la sidérurgie, de la machine-outil, de la textile, de la mécanique ou de l'industrie agro-alimentaire. Certains de ces domaines ont été l'objet de missions; d'autres ne l'ont pas été. Tel est, par exemple, le cas de l'environnement parce qu'il existe un ministère de l'environnement et que ce dernier a créé sa propre direction de la recherche. Je peux d'ailleurs vous rassurer sur ce sujet en indiquant que, depuis qu'il y a un ministère de la recherche, tous les ministères s'occupent de recherche. C'est le signe d'une saine émulation qui remet enfin partout d'actualité le souci du long terme.

Je pourrais évoquer bien d'autres préoccupations intéressantes telle celle de la reconquête du marché intérieur. En la matière, un des rôles des comités nationaux, qui seront mis en place pour chaque programme mobilisateur, sera de faire en sorte que les politiques définies tiennent compte des critères qui sont ceux d'une saine politique, telle qu'elle a été voulue par le peuple français et telle que le Gouvernement en a la charge.

Je répondrai plus particulièrement à certains intervenants en essayant de ne pas être trop long.

M. Bassinet, en sa qualité de rapporteur, a bien souligné l'intérêt de la recherche universitaire, des sciences sociales et humaines et de la démocratie comme ressort du renouveau. Je ne peux que lui donner acte de ces orientations que je m'efforcerai de suivre bien qu'il y ait quelquefois, ainsi qu'il l'a remarqué, sinon des oppositions, du moins des contradictions, qui sont celles de la vie, entre le désir de démocratie et l'exigence de la qualité ou de la compétence. Elles existent et nous ne sommes que des hommes qui doivent pourtant trancher. Or cela n'est pas toujours facile.

M. Hermier a souligné que les forces du passé n'avaient pas désarmé; j'ai d'ailleurs pu le constater moi-même. Je pense cependant que cette situation résulte moins d'une opposition décidée et hargneuse que d'un scepticisme, d'une sorte de laisser-aller à cause desquels on ne croit pas à l'avenir. Nous nous heurtons à cette réalité qui est encore un héritage des dix dernières années. A la période qui a suivi la Libération et qui a été une époque de conquête, de croissance, de dynamisme et de reconstruction, a succédé une phase de démobilisation. Au nom du laisser-faire et de la liberté à accorder aux forces du marché, il s'est agi d'une période de laisser-aller.

M. Hermier a également évoqué la nécessité de reconquérir le marché intérieur et le rôle de l'électronucléaire qui a effectivement sa place dans cette reconquête, ainsi que dans celle d'une certaine indépendance énergétique. J'utilise à dessein l'adjectif « certaine » car nous savons fort bien que l'objectif ne peut être à l'horizon 1990 que de limiter notre dépendance vis-à-vis de l'étranger à 50 p. 100, ce qui est encore trop. Il faut donc souligner le rôle que devront jouer les énergies nouvelles, les économies d'énergie — que le Président de la République a évoquées au cours de sa dernière conférence de presse — le charbon et ses utilisations ainsi, bien entendu, que l'électronucléaire. Nous aurons certainement l'occasion de

reparler de ce grand sujet, notamment lorsque nous discuterons des choix qu'il conviendra d'opérer dans deux ans environ à propos des surrégénérateurs.

M. Hermier a souligné que les problèmes de démocratie étaient fondamentaux pour la recherche. Je le crois comme lui. Comme lui aussi je crois que les obstacles ne manqueront pas et que la mobilisation est nécessaire.

Je le dis à M. Foyer qui se lève sans doute parce que j'ai parlé de mobilisation et que, faisant dans l'étymologie, il comprend tout de suite qu'il s'agit de se rendre mobile. (Sourires.)

A mon avis, monsieur Foyer, rien n'est plus socialiste et plus républicain que l'exigence de la mobilisation. Un peuple debout, c'est cela la République! Par conséquent, définir des programmes mobilisateurs, ce n'est pas céder à je ne sais quel penchant militariste; c'est tout simplement faire en sorte que la démocratie puisse s'incarner dans de grands desseins.

M. Galley nous exhorte à ne pas trop faire le procès du passé et nous incite, face à l'étranger, à adopter tous ensemble une attitude de solidarité.

Que vos amis vous entendent, monsieur Galley! Car cette maxime que vous appliquez au strict domaine de la recherche, on pourrait l'appliquer à tous les autres domaines de la politique et nous aimerions, en effet, qu'il y ait une plus grande solidarité nationale, notamment sur des chapitres aussi graves que la monnaie par exemple, vis-à-vis de l'étranger.

Vous avez évoqué l'intérêt de la recherche fondamentale. Je n'y reviendrai pas; je partage votre opinion sur de nombreux points. Vous avez parlé d'expériences à propos du facteur temps, de la nécessité de la liaison avec le secteur productif, mais vous savez mieux que quiconque, que ces études ne se font pas dans l'éther. Elles n'aboutissent que si l'on crée un élan, si l'on crée les conditions qui permettent cette meilleure liaison et la prise en compte de ces facteurs.

Vous avez évoqué le rôle de la recherche dans les entreprises. Je n'en disconviens pas et nul n'en disconvient. Mais sachez que, même dans les entreprises, il y a une tension entre les exigences du court terme et du long terme, entre les recherches étroitement finalisées et les recherches à plus long terme, sans parler de l'aspect fondamental qui intéresse beaucoup les centres de recherche industrielle, comme vous pourrez le constater à la lecture des contributions issues des débats du colloque national.

Vous m'avez posé la question du financement. Je n'y reviens pas. Je déplore un peu votre état d'esprit sur ce point. Je souhaiterais que vous ayez un peu plus d'enthousiasme et que vous le prouviez, comme vous l'avez laissé entendre, par un vote positif. J'en serais heureux pour la France et pour l'effort qu'elle doit consentir.

**M. Robert Galley.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre d'Etat?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Robert Galley avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

**M. Robert Galley.** Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat, de me permettre de vous interrompre.

Je voudrais revenir un instant sur cette notion de solidarité. J'ai fait allusion à la solidarité que nous aurions aimé trouver dans la discussion que nous menons avec votre collègue M. Auroux, et dont la nécessité, à tous les niveaux de notre société, entre patrons, travailleurs, syndicats, ne paraît pas être très clairement à la base des réflexions et des conclusions qu'en tire votre collègue M. le ministre du travail.

Monsieur le ministre d'Etat, s'agissant de votre réflexion sur les deux dernières évaluations, et notamment la seconde, nous n'avons nullement l'impression de porter une quelconque responsabilité dans ce qui s'est passé.

**M. Jacques Godfrain.** Très bien!

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Monsieur Galley, je ne veux pas engager de polémique d'autant que le ton que vous avez employé ne m'y incite pas.

Il est nécessaire de rappeler devant l'Assemblée nationale que si les débats d'idées sont naturels, et si les courants politiques et sociaux s'enracinent dans la réalité sociale de notre peuple, il n'en demeure pas moins que le sort de notre pays doit être notre lien commun au regard duquel le ton de certaines critiques, surtout lorsqu'elles sont répétées à l'étranger, paraît

pour le moins excessif. Mais, s'agissant d'un débat qui ne touche pas directement à la politique de recherche, je me garderai bien de polémiquer.

Je souhaite que chaque fois qu'il est possible d'aller ensemble dans le sens de l'intérêt de la France, nous puissions nous réunir.

Vous avez abordé d'autres sujets. Vous avez parlé de la confiance des entreprises. Il est clair que nous sommes dans une société d'économie mixte qui durera. Encore faut-il que chacun joue le jeu de la démocratie et de la République. Personne ne nie les contradictions et tout le monde les connaît. Elles ne disparaîtront jamais, ou du moins pas comme par enchantement. Encore convient-il de faire en sorte de les contenir dans les limites du bon jeu des institutions républicaines. Tel est, je crois, l'objectif que nous pouvons nous fixer.

Vous n'avez taxé de « boulimie » puisque j'aurais « avalé » le C. N. R. S. Cela ne me pèse nullement sur l'estomac d'autant que je n'ai rien avalé. Mais on me décrit toujours ainsi ! En réalité je n'ai d'autre souci que d'insuffler davantage de dynamisme aux grandes institutions que nous avons héritées du passé et qui, naturellement, ont quelquefois tendance à s'endormir. Il est bon que ceux qui assument les responsabilités aient le souci de leur redonner l'élan.

Je ne suis pas d'accord avec vous sur le Mozambique et l'Angola, pays qui méritent tout notre intérêt. Situés dans une région du monde appelée « la ligne de front », la France est décidée à y porter son regard. Car ils méritent effectivement son soutien, qui peut leur être apporté sous des formes diverses, et notamment par le canal de l'effort de recherche scientifique et technique.

J'ai écouté les recommandations de M. Chapuis concernant la liberté des chercheurs, la nécessité que « la gestion ne mange pas l'invention », la libération des initiatives, le fait que la recherche appliquée ne devrait pas faire peser de nouvelles contraintes sur la recherche. Dans ce domaine, tout est affaire d'exécution : M. Chapuis le sait bien et je partage son souci. Le ministère de la recherche et de la technologie a pour objet, non pas de faire peser de nouvelles tutelles mais de susciter l'animation, l'élan.

J'ai déjà répondu indirectement sur de nombreux points soulevés par M. Birraux. Il a cité M. Daniélou qui décidément a beaucoup marqué certains membres de la commission. (*Sourires.*) « On ne peut pas pomper sur une vanne fermée. » Moi aussi je suis d'accord avec M. Daniélou. Je m'instruis toujours au contact des technologues. Déjà, M. Daniélou m'avait appris beaucoup de choses dans le passé. (*Sourires.*)

Vous avez évoqué, monsieur Birraux, les recherches sur la décentralisation. Permettez-moi de vous dire que je ne vous comprends pas. Vous ne voulez pas servir de « cobaye » à une expérimentation *in vivo*. Mais croyez-vous vraiment que dans ce domaine des sciences de l'homme et de la société, où je viens de lancer une mission de recherche, il soit possible de réaliser des expérimentations autrement qu'*in vivo* ? Il n'y a pas de laboratoire. Le seul laboratoire c'est l'histoire, c'est la connaissance du passé, c'est la réflexion sur ce qui se fait chez vous, en Savoie, mais aussi dans d'autres régions, le Nord-Pas-de-Calais, dont a parlé M. Desrosier, la Franche-Comté qu'a citée M. Guy Bêche. Voilà qui doit nous permettre de mieux établir la liaison nécessaire entre les compétences exercées à l'échelon régional et les moyens financiers, et notamment les responsabilités fiscales qui seront données aux élus. Car il est essentiel que les élus soient responsables.

La décentralisation est l'œuvre d'une génération. D'ailleurs, le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation ne prétend pas qu'elle se réalisera en un jour. De nombreux projets de loi viendront encore en discussion devant le Parlement. Par conséquent, l'effort de recherche peut l'accompagner. C'est d'ailleurs à sa demande que j'ai lancé cette mission que j'ai tout à l'heure évoquée. Il ne faut donc pas en traiter par la dérision, car elle est une des conditions du bon fonctionnement de la démocratie dans notre pays.

Vous avez également abordé la question de la liste des programmes mobilisateurs. Il ne vous échappe pas que plus on l'allonge, moins les programmes sont mobilisateurs. Cela se comprend assez facilement. J'ai donc le souci de faire en sorte qu'il ne soient définis comme tels que lorsqu'ils seront parvenus à une certaine maturité, ce qui n'empêche pas le lancement de programmes de recherches finalisées.

Je tiens à vous rassurer : de nombreux étrangers écrivent dans les revues scientifiques françaises. Il suffit de les lire pour s'en apercevoir. Vous avez vanté l'esprit de mobilité. J'y crois moi aussi même si je pense que le plus important est toujours, au départ, la mobilité d'esprit ; mais l'un doit accompagner l'autre.

M. Quilès a évoqué bien des problèmes et notamment la nécessité de lancer une mission sur l'environnement. J'ai déjà répondu à cette question. Toutefois, d'autres missions ont été lancées il y a peu de temps dans des domaines qui intéressent les sciences humaines. Il s'agit des sciences de l'éducation, de l'insertion sociale de l'enfant, de recherche sur les problèmes de technologie, de communication et de culture. Par conséquent, cette préoccupation existe.

M. Foyer se réfère à une conception antique de la loi. Il cite les bons auteurs. Moi, j'aime cela ! Mais je constate qu'aujourd'hui, nous ne sommes plus exactement à l'époque dans laquelle M. Foyer se complait, du moins si j'en juge par ses citations. Nous ne sommes plus au temps de l'Etat-gendarme. Aujourd'hui l'Etat intervient en effet très largement dans la vie économique et sociale. Par conséquent, les conceptions aux quelles vous vous référez, monsieur Foyer, ne sont plus tout à fait à mon sens adéquates. Cela est vrai aussi bien pour le groupement d'intérêt public que pour le statut des personnels de la recherche ou que pour cette nouvelle catégorie d'établissements publics à caractère scientifique et technologique. C'est précisément parce qu'il n'y a pas d'un côté l'Etat-gendarme et de l'autre la société libérale qui serait le domaine du profit, parce que nous sommes dans une société tout à fait différente, qu'il convient de créer des espèces juridiques nouvelles.

Je sais que vous êtes fixiste et que le juridisme est souvent l'alibi d'un certain — oserai-je le dire ? — conservatisme. Mais ce n'est pas vous faire injure, car vous citez des bons auteurs et je vous en suis tout à fait reconnaissant.

Vous évoquiez Justinien, qui n'est pas d'aujourd'hui (*sourires*) : « En droit, toute définition est périlleuse ». Si je comprends bien, j'ai eu tort de m'y être risqué ! Vous évoquez également Montesquieu : « Il faut que les lois soient simples ». Au foud, vous reprochez à ce projet de loi de l'être trop.

**M. Jean Foyer. Simpliste !**

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Pour vous peut-être qui êtes un esprit subtil ; hommage doit vous en être rendu.

Vous souhaitez que des chercheurs de réputation internationale puissent siéger dans les conseils d'administration des organismes de recherche. Cela est tout à fait possible puisque le ministre peut nommer des « personnalités qualifiées ».

**M. Jean Foyer.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre d'Etat ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Foyer, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

**M. Jean Foyer.** Pour me répondre, vous avez, monsieur le ministre d'Etat, caricaturé — excusez-moi de vous le dire — mon propos. Vous m'avez taxé de fixisme et d'immobilisme. C'est là une imputation que je ne crois pas tout à fait méritée car je porte à moi seul la responsabilité d'avoir fait récrire à peu près la moitié du code civil. Or ces textes donnent vraisemblablement satisfaction puisque personne ne propose de les modifier depuis quinze ou vingt ans.

Si j'ai critiqué votre texte, je l'ai fait en vertu d'une conception de la loi qui n'a rien de périmé, qui est précisément celle de la Constitution de 1958, laquelle a en effet voulu que le Parlement ne se perde pas dans le détail en introduisant notamment la distinction entre le législatif et le réglementaire.

Cette conception aboutit à n'inscrire dans la loi que ce qui est indispensable, c'est-à-dire à formuler les commandements nécessaires, et non à y faire figurer des dispositions qui ne relèvent pas du domaine du normatif mais constituent des programmes, des déclarations d'intention ou des engagements politiques.

Vous me permettez d'ajouter que si le Gouvernement actuellement en fonction appliquait rigoureusement la distinction entre la loi et le règlement, il présenterait des projets de loi stylisés, réduits à quelques dispositions essentielles ; or il fait exactement le contraire.

Ce faisant, il provoque l'opposition à amender et à sous-amender très largement ses textes. Il finit donc par s'apercevoir qu'il n'en sort pas et qu'il a beau multiplier les jours de séance, les séances de nuit et les sessions extraordinaires, la législation avance à une vitesse d'escargot !

Si l'on revenait à la conception de la loi qui est celle du droit positif, je crois, messieurs, que vous y gagneriez, comme nous !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Je vous remercie, monsieur Foyer, mais cette conception de la Constitution de 1958 n'est partagée que par très peu de personnes. On a évoqué tout à l'heure la loi de programmation militaire que vous avez votée avec l'ancienne majorité. Or cette loi définit des objectifs extrêmement détaillés et des enveloppes financières. En outre, je ne fais aujourd'hui que présenter la deuxième loi de programmation, puisque la première, c'est vous qui l'avez présentée.

Celle-ci concerne la recherche et vous avez d'ailleurs reconnu vous-même que la communauté scientifique se sentait négligée. Vous convenez donc qu'il était nécessaire de fixer une priorité. Au demeurant, la loi de programmation militaire a marqué un certain redressement de l'effort budgétaire. Six ans de recul permettent de le constater : espérons qu'il en sera de même pour la recherche !

Plutôt que de multiplier les arguments du genre : « Ce que vous nous présentez est du style « chauve-souris », reconnaissez que nous sommes dans une époque de transition, comme aurait dit Flaubert.

**M. Jean Foyer.** Toutes les époques sont des époques de transition !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Nous vivons à une époque qui n'est plus très exactement celle du modèle auquel vous continuez à vous référer. Nous entendons marquer dans des domaines nouveaux le rôle du Parlement. Il est bon — je crois que l'assistance, remarquable à cette heure, témoigne de l'intérêt de ce débat — que le Parlement se saisisse des grands sujets que sont les orientations d'une politique scientifique et technologique.

M. Charzat est intervenu à propos de secteurs sur lesquels il convient de porter l'attention : le logement, l'agro-alimentaire, la mécanique. Des missions sont en cours ; les rapports seront publiés dans quelques semaines. J'entends bien que dans le septième programme mobilisateur l'effort soit également marqué.

M. Charzat et d'autres orateurs, M. Le Bail en particulier, ont souligné la portée du rôle des grandes entreprises nationales. Le secteur public est en effet un médiateur essentiel. Il doit, contrairement à ce que j'ai entendu dans la bouche de certains orateurs de l'opposition, jouer un rôle d'entraînement vis-à-vis du secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises.

J'ai beaucoup de convergences avec M. Sueur. Il a parlé évidemment des problèmes de l'évaluation. Je lui ai déjà répondu. Cependant subsiste une divergence entre nous qui ne peut pas être tranchée par le Parlement : elle est d'ailleurs grave. Elle porte sur l'existence du diable ! (Sourires). Pour ma part, le diable reste une hypothèse jusqu'à nouvel ordre invérifiée (Sourires), mais je veux bien que nous opposions nos expériences contradictoires.

Je voudrais, étendant ma réflexion aux propos qu'il a développés en particulier sur la difficulté des rapports entre la science et l'Etat, lui demander de quel Etat il parle, tout Etat n'étant pas forcément diabolique, du moins à ses yeux.

Pour moi, le plus révolutionnaire des philosophes est encore Descartes. L'application de son précepte « de nas recevoir jamais aucune chose pour vraie, que je ne la connusse évidemment être telle » fait partout des ravages et notamment quand on occupe un poste de responsabilité. A la tête d'un ministère, l'application de cette simple maxime est de nature à remettre en cause, croyez-le bien, monsieur le député, beaucoup de choses qui étaient tenues pour acquises, presque de toute éternité. Donc, m'avancant jusque-là mais pas plus loin pour le moment, je puis vous dire que c'est déjà une base solide pour progresser vers cette République moderne qu'il faut construire.

Mme Jacquaint l'a dit à juste titre : « L'héritage est lourd. » Elle a formulé un diagnostic, que je fais mien sur tous les plans, concernant notamment la recherche industrielle. Elle a, comme M. Hermier, marqué la nécessité de la reconquête du marché intérieur, du rôle des technologies nouvelles dès lors que les travailleurs pourraient s'en saisir, dès lors que les forces vives du pays en feraient leur affaire. Mme Jacquaint m'a annoncé des amendements. Nous les examinerons au cours de la discussion des articles. Mais elle n'ignore pas qu'il existe beaucoup de difficultés pratiques car les entreprises sont très différentes : on ne peut pas traiter de la même manière une P. M. E. et une grande entreprise publique ou privée.

Par conséquent, quelles que soient les difficultés d'application, je crois que la direction qu'elle a indiquée est bien la bonne.

M. Douyère a essentiellement parlé des problèmes de financement et de programmation. Les incitations fiscales que j'ai évoquées sont à l'étude, et je ne peux guère en dire plus dans l'état actuel des choses. Il faut déterminer l'assiette de ces incitations et faire en sorte qu'elles servent effectivement aux quelques milliers d'entreprises qui pourraient rejoindre le peloton des 1300 entreprises qu'a évoqué Mme Jacquaint.

M. Douyère a également évoqué l'instrumentation scientifique. Je lui indique qu'un rapport a été établi par M. Soutif dont il peut avoir connaissance, rapport qui est actuellement suivi par la mission scientifique et technique du ministère de la recherche et de la technologie avec le souci de faire en sorte que, dans ce domaine, nous puissions assez vite reconquérir notre marché intérieur, au moins par un certain nombre d'instruments.

M. Kléber Haye a souligné l'importance de la formation et a insisté sur la nécessité de mobiliser tout le potentiel éducatif. Il y a nécessairement répartition des compétences au sein du Gouvernement, même s'il existe une étroite coordination interministérielle. Et, contrairement à M. Galley, je ne crois pas que M. Savary ait été mari qu'on ne parle pas davantage de l'éducation nationale dans le projet de loi.

Bien entendu, il y aura un projet de loi sur l'enseignement supérieur qui traitera de toutes ces questions, et la coordination entre les deux ministères sera assurée à travers un comité de coordination qui fonctionne et qui doit d'ailleurs se réunir la semaine prochaine.

M. Tavernier souhaite qu'il y ait une nuit du 4 août pour l'abolition du mandarinat. Pour ma part, je ne sais pas très bien comment cela peut se faire. Je suis une sorte de frère prêcheur (sourires) et, plutôt que de commander, comme m'y incite quelquefois M. Foyer, je m'efforce surtout de convaincre, de créer l'élan. Je constate d'ailleurs que celui-ci est donné et qu'il s'est incontestablement passé quelque chose.

M. Bernard Madrelle a eu le grand mérite d'aborder la question de la recherche militaire. Il va de soi que, dans le rapport annuel que je devrai présenter au Parlement, si ce projet est adopté, j'aborderai ces questions. Naturellement, une meilleure coordination devra exister entre la recherche militaire et la recherche civile, car comme il l'a souligné, les retombées sont nombreuses, notamment dans les secteurs de pointe.

M. Guy Bèche a bien marqué l'enjeu politique, et je tiens à l'en remercier. En effet, le débat n'est pas technique, mais politique. Relever le drapeau de la science est un grand choix politique.

Il ne faut pas céder à ces puissantes forces d'inertie qui rendent si difficile de faire bouger les choses dans ce pays.

M. Guy Bèche a également insisté, comme l'a fait après lui M. Derosier, sur le rôle de la région, et je ne peux que lui donner mon entier accord.

M. Le Bail a marqué l'importance de l'effort consenti pour la recherche et a souligné que celle-ci devrait demeurer une priorité, quelles que soient les difficultés. Ce n'est pas moi qui dirai le contraire. Comme M. Charzat, il a insisté sur la nécessaire cohérence de la politique scientifique et de la politique industrielle, sur le rôle du secteur public, de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche, et des comités d'entreprise. Je ne peux que lui faire la même réponse qu'à Mme Jacquaint.

Ce qu'a déclaré Mme Sicard sur les sciences de l'éducation et la vulgarisation scientifique est très juste et très intéressant. Il est vrai, en effet, que la vulgarisation scientifique ne permet pas de faire l'économie de l'acquisition des vraies valeurs scientifiques : sens de la rigueur, recherche de la preuve, capacité à mener des expériences qui montrent si l'on a ou non raison, et par conséquent esprit critique, faculté de toujours révoquer en doute ce que l'on croit juste, dès lors que l'expérience montre le contraire.

L'élan vers la science est trop souvent porté par le mythe. La science ne saurait être une nouvelle religion, contrairement à ce que j'ai lu récemment. Il y faut, certes, un élan puissant, et l'on doit notamment profiter de la curiosité des enfants, mais il convient aussi de mener un travail de fond, sérieux et méthodique, qui permettra à l'esprit scientifique de progresser. Et cet esprit scientifique est bien, comme l'a souligné Mme Sicard, la meilleure base d'une vraie démocratie.

M. Rouquette a noté la souplesse de la loi. Je crois, comme lui, que la loi constitue un bon outil pour ceux qui voudront l'utiliser, et ils sont nombreux dans ce pays. Mais il faudra beaucoup de continuité, de fermeté et de persévérance. En tout état de cause, l'élan, je le répète, a été donné.

M. Louis Lareng a évoqué les problèmes de la recherche médicale. Je me préoccupe comme lui de l'insuffisance des

postes. Lors des arbitrages qui devront intervenir, je compte réserver à l'I.N.S.E.R.M. qui, je pense, l'intéresse plus particulièrement, un sort relativement favorable correspondant à ses souhaits. Mais il faut aussi songer, par exemple, au C.N.R.S. et à l'Institut Pasteur.

Il a aussi insisté sur la nécessité d'une coopération étroite entre les organismes et d'une gestion plus responsable des laboratoires. C'est en effet un élément de la créativité, et nul n'est plus conscient que moi de la nécessité de responsabiliser chacun, à tous les échelons.

M. Derosier est intervenu à la fois comme élu du Nord-Pas-de-Calais et comme président de la commission spéciale.

Il a rappelé les grandes ambitions de sa région. J'ai participé aux assises régionales et je connais les projets du Nord-Pas-de-Calais, notamment celui d'une soufflerie cryogénique. Je sais aussi l'effort qui est fait dans cette région pour assurer une meilleure liaison entre la recherche et la culture qu'il évoquait tout à l'heure en parlant du football, de la chanson et de la recherche. Tout cela va ensemble à Paris, et naturellement également à Lille.

En tant que président de la commission spéciale, il a souligné le bon climat de la discussion. Je m'en félicite comme lui, et je suis très reconnaissant à l'Assemblée nationale du travail tout à fait remarquable qu'elle a accompli. Le débat a montré que la volonté qui s'était manifestée à l'occasion des assises régionales et du colloque national existe toujours. La représentation nationale en a pris la mesure et l'élan n'est pas retombé. Le contrat a été rempli, et ce n'est pas un hasard si, un an après le 21 juin, nous nous trouvons ici réunis pour discuter de ce grand projet.

Le rapporteur du Conseil économique et social, M. Beauchamp, citait cet après-midi Gramsci pour lequel l'indifférence est le poids mort que le novateur doit traîner comme un boulet, la matière inerte dans laquelle se noient les plus beaux enthousiasmes.

Eh bien, tous ensemble, nous ferons en sorte que l'enthousiasme ne s'y noie pas. Dans une période difficile, dans une période de crise dont nous entendons bien sortir la France — car nous remonterons le courant — nous saurons aussi faire nôtre cette autre maxime de Gramsci : « Pessimisme de l'intelligence, optimisme de la volonté ». (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

#### Réunion de la commission spéciale.

**M. Bernard Derosier**, président de la commission spéciale. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission spéciale.

**M. Bernard Derosier**, président de la commission spéciale. Je me permets de rappeler que la commission spéciale se réunira demain à quinze heures et à dix-neuf heures trente, ainsi que l'atteste la convocation qui a été distribuée, mais également ce matin, à neuf heures trente.

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à dix heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi d'orientation de la recherche et du développement technologique, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, n° 893 (rapport n° 953 de M. Philippe Bassinet, au nom de la commission spéciale).

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 22 juin 1982, à zéro heure quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.

**Le présent numéro comporte le compte rendu intégral  
des trois séances du lundi 21 juin 1982.**

1<sup>re</sup> séance : page 3615 ; 2<sup>e</sup> séance : page 3635 ; 3<sup>e</sup> séance : page 3667.

### ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
Codes.	Titres.	France.	Francs.	
<b>Assemblée nationale :</b>				
Débats :				
03	Compte rendu .....	84	320	Téléphone ..... } Administration : 578-61-39
33	Questions .....	84	320	
Documents :				
07	Série ordinaire .....	468	852	TELEX ..... 201176 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire .....	150	204	
<b>Sénat :</b>				
08	Débats .....	102	240	Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
09	Documents .....	468	828	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 2 F (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)